

HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES



BULLETIN DU FOYER RURAL DU BILLOT
N°154 - DÉCEMBRE 2024

**HISTOIRE
&
TRADITIONS POPULAIRES**

Histoire et Traditions Populaires

Bulletin publié par le
Foyer Rural du Billot
22, route de Beauvoir
14170 Saint-Pierre-en-Auge

www.lebillot.org

Numéro de décembre 2024 - n°154
Abonnement et adhésion à l'association : 22€
(pour un envoi du bulletin par La Poste : ajouter 10€)

Conseil d'administration / Comité de publication :
Présidente : Maÿ Chanu - Vice-Président : Dominique Bordeaux
Trésorière : Arlette Bouillé - Trésorier adjoint : Michel Sady
Secrétaire : Christophe Robert - Secrétaire adjointe : Paule Bricon

Membres :

Liliane et Lucien Bertrand, Emmanuel Bresson, Yvon Bouillé, José Castel, Mercé et Florent Chaboissier, Michel Chanu, Jean-Yves Chazal, Michel Clémence, Claire Coeuret, Marcel Coulon, Pierre Ferrand, Roselyne et Jean-Pierre Gallou, Mauricette Godet, Fred Guais, Marianne Guilhou, Chantal et Gérard Guillin, Guy Hardouin, Daniel Lalizel, Majo Lecerf, Annie et Jean-Noël Motte, Christophe Maneuvrier, Danie Maneuvrier, Françoise et Jean-Paul Meckert, Annie Noret, Odile Plékan, Yves Robert, Adeline Robieu, Fabienne et Olivier Storez, Franck Tirard, Évelyne Tosello, Françoise Tramblais.

Coordination : Michel Sady
avec la collaboration de Dominique Guérin de l'Association Le Pays d'Auge.

Mise en page : Maud Thielens

En couverture : Le manoir du Coin au Mesnil-Mauger en 1934 avec sa façade cachée par un essentage d'ardoises. Cliché Marcel Maillard, bibliothèque municipale du Havre, MM/P 017.08.

Sommaire

Avant-propos <i>Christophe Robert</i>	p.5
Le projet de sentier nature « Billot diversité » <i>Fred Guais</i>	p.7
Prairies et biodiversité sur le site naturel du Billot <i>Les élèves en licence « Bien-être Animal » du C.F.A. du Robillard</i>	p.11
L'acheminement du courrier en France <i>Daniel Lalizel</i>	p.15
Le Manoir du Coin <i>Christophe Maneuvrier - Michel Sady</i>	p.23
Le Manoir du Doux-Marais <i>Christophe Maneuvrier</i>	p.39
Le Vieux Château à Mittois <i>Jean-Pierre Pflieger</i>	p.51
A la recherche du dernier baron de Vieux-Pont <i>Michel Sady</i>	p.63
Un nouveau cimetière à Saint-Pierre-sur-Dives <i>Pierre Ferrand</i>	p.77
Souvenirs d'une ancienne employée de la Maison de retraite Saint-Joseph <i>Témoignage recueilli par Marcel Coulon</i>	p.89
Mon été 1944 <i>René Levard</i>	p.101
Souvenirs de la guerre 1939-1944 (suite) <i>Gérard Blaise</i>	p.107
Les chansons du Forum 2024 <i>Michel Sady</i>	p. 112



Le Forum 2024 a eu lieu le dimanche 11 août, l'occasion de mettre en valeur savoir-faire, produits locaux et notre Foyer Rural.

AVANT-PROPOS

Et si on partait en balade ?

En cette période de transition vers une nouvelle année, c'est une balade en nos belles terres augeronnes, chargées d'histoire et de souvenirs, que nous vous proposons. Nous avons choisi de placer cette balade sous le signe des découvertes, du patrimoine et de l'amitié.

Pour commencer, nous emprunterons les « chantiers pédestres » du Billot, à la découverte des richesses de ce site, berceau du Foyer Rural, et promis à un bel avenir grâce au travail collectif des associations qui nous ont aujourd'hui rejoints : Montviette Nature et RPVO (Randonnées et Patrimoine de la Viette et de l'Oudon).

Nous embarquerons ensuite, en diligence s'il vous plaît, jusqu'à l'époque ferroviaire à la découverte de l'acheminement du courrier postal au siècle dernier. Notre première halte, prévue en « Gare des Manoirs », offrira aux voyageurs l'occasion de découvrir trois pépites de notre patrimoine architectural rural avec la visite du Manoir du Coin au Mesnil-Mauger, du Manoir du Doux Marais à Sainte-Marie-aux-Anglais et du Vieux Château à Mittois. Direction ensuite Vieux-Pont à la recherche de son dernier baron, puis Saint-Pierre-sur-Dives pour y recueillir enfin quelques derniers souvenirs de la Libération.

Et parce que « la chanson, c'est le dernier refuge de la tradition orale », comme aime à le rappeler Maxime Le Forestier, c'est sur quelques notes de guitare que nous relirons les paroles d'auteurs engagés contre la guerre. L'occasion surtout de rendre hommage, en cette année de commémoration du 80^e anniversaire de la Libération, à tous ceux qui ont donné leur vie pour que continuent de vivre la Démocratie et la Liberté.

Cap désormais sur une nouvelle année ! 2025 sera notamment l'occasion pour le Foyer Rural du Billot de partager le fruit de plus de 50 ans de travaux, d'écritures, de recherches et de témoignages avec la mise en ligne sur Internet de près de 15.000 pages issues de ses bulletins. Un projet qu'aurait sans aucun doute aimé partager le fondateur du Foyer Rural du Billot, Jacky Maneuvrier, mais aussi toutes celles et ceux qui nous ont quittés. Le flambeau a été transmis et la relève est en marche !

C'est avec toute notre amitié que nous vous souhaitons de découvrir ce bulletin. Puissiez-vous prendre autant de plaisir à sa lecture que nous en avons pris à sa réalisation.

Christophe ROBERT

UN SENTIER NATURE AU BILLOT

Chacun reconnaît la richesse écologique et culturelle du site du Billot. Encore dernièrement, des élèves du Lycée Agricole du Robillard ont fait un travail d'inventaire de la flore de prairies du site montrant bien sa diversité biologique exceptionnelle⁽¹⁾. Cette richesse est régulièrement mise en valeur par nos associations locales : le Foyer Rural du Billot, Montviette Nature en Pays d'Auge, Randonnées et Patrimoine de la Viette et de l'Oudon ou la Fromagère.

Depuis quelque temps, un projet mûrit pour ouvrir plus largement ce site communal de seize hectares et rendre ses ressources accessibles au public via un « sentier nature » balisé. Les collectivités locales s'intéressent à ce projet mais le processus risque d'être long avant une inauguration officielle d'un aménagement finalisé ! Alors faut-il attendre jusque-là alors que le chemin est bien là et les bonnes volontés encore disponibles pour commencer à le mettre en place et le partager plus rapidement ?

Il faut rappeler que c'est d'abord la commune (L'Oudon puis Saint-Pierre-en-Auge) qui a permis d'envisager un tel projet par l'acquisition progressive des terrains et des investissements successifs : création du site naturel aménagé, restaurant le Relais du Billot, gîte communal, aire de camping-cars, aménagements pastoraux sur le co-teau calcaire, chemin de liaison...

Les acteurs locaux sont nombreux à intervenir sur ce site pour le faire vivre et l'animer. En plus des associations locales, il faut citer le C.E.N. (Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie), le Lycée Agricole du Robillard, les écoles primaires et des clubs sportifs...

Il suffirait d'un peu de coordination pour mettre en commun notre énergie et nos compétences respectives afin de créer ce sentier du Billot qui permettra aux visiteurs de profiter de cette nature superbe du site. C'est ce que le Foyer, Monviette Nature et R.P.V.O. se proposent de faire ensemble.



Randonnée sur le coteau calcaire.

Notre bulletin se fera l'écho, étape après étape, de l'avancement de ce projet dont nous proposons ci-dessous un tableau opérationnel à partir duquel nous proposons de travailler :

Thèmes	Acteurs	Réalisations	Dates
Tracé et balisage du circuit	R.P.V.O.		
Haies et chemins creux	Montviette Nature		
Coteau calcaire et pratiques de restauration	C.E.N.		
Panoramas et lecture du paysage			
Les prairies du coteau : - prairie humide - prairie mésophile - pré du verger	Lycée du Robillard		
Espace boisé et essences locales	Foyer Rural du Billot		
Cressonnière			
Verger cidricole et valorisation	Lycée du Robillard, L'Oudon, écoles		
La carrière du Billot - coupe géologique - histoire locale (verrière)	Université Foyer Rural du Billot		
Espace en libre évolution	C.E.N.		
Mares restaurées	Agglo Lisieux-Normandie		
Le tilleul	Montviette Nature		
Le hameau du Billot histoire et patrimoine	Foyer Rural du Billot		

Fred GUAIS

⁽¹⁾Voir l'article dans ce Bulletin : Prairies et Biodiversité des prairies sur le site du Billot.



Fleur d'Achillée millefeuille.

PRAIRIES ET BIODIVERSITE SUR LE SITE NATUREL DU BILLOT

Dans le cadre de leur formation, les élèves de la classe de licence professionnelle « Bien-être animal » du Centre de Formation des Apprentis du Lycée Agricole du Robillard ont réalisé un diagnostic floristique et un inventaire de la biodiversité sur le site naturel du Billot. Le but était de montrer les interactions entre tous les acteurs de l'écosystème, l'intérêt de la biodiversité et les liens avec le bien-être animal.

L'étude

Un inventaire complet de la flore de deux des prairies naturelles du site a été réalisé par les étudiants. Il s'agissait de dénombrer les différentes espèces végétales sur la grande prairie située en face l'aire de camping-car et sur celle du verger. La méthode consiste à compter toutes les plantes dans un cadre de 50 centimètres sur 50 centimètres que l'on pose au sol de façon aléatoire une vingtaine de fois. Un inventaire des arbres et arbustes composant les haies a aussi été réalisé.

Résultats pour les prairies

Du côté de l'aire de camping-car, on a compté 22 espèces de plantes différentes. Celles qui prennent le plus de place sont le dactyle, la fétuque élevée, le vulpin des prés et la houlque molle, toutes des graminées. Ces 4 espèces couvrent plus de 45 % de la surface totale.



Houlque laineuse.

Côté verger, les graminées tiennent aussi la corde mais elles sont différentes de celles trouvées à côté. Ici ce sont la houlque laineuse, la fétuque rouge et le pâturin des prés qui dominent. Elles ne couvrent cependant que 30 % de la surface de la parcelle et certaines dicotylédones s'y sont développées comme la renoncule et le trèfle. Là aussi 22 espèces ont été dénombrées mais ce ne sont pas exactement les mêmes.

On notera que les espaces vides, c'est-à-dire nus, sont beaucoup plus importants dans la parcelle côté camping-car alors qu'il y en a très peu dans le verger. Au total, sur les 2 parcelles, ce sont 30 plantes différentes qui ont été inventoriées. Il est évident que le verger a un impact fort sur la composition de la prairie.

Des espèces à valeur alimentaire élevée ...

C'est le cas des ray-grass, fétuques et dactyle qui apportent de l'énergie aux animaux ou du trèfle qui est riche en protéines.

... et des espèces « pharmacie »

On trouve de l'achillée millefeuille ou du pissenlit qui ont des vertus favorables à la bonne santé des animaux.

Intérêts environnementaux et bien-être animal

Les prairies naturelles stockent du carbone grâce à la photosynthèse. Elles peuvent retenir jusqu'à 80 tonnes de carbone par hectare sous forme de matière organique. Elles peuvent absorber d'énormes quantités d'eau : jusqu'à 80 mm de pluie par heure en période sèche. Elles constituent un formidable réservoir pour affronter les épisodes de sécheresse. De plus elles forment un filtre naturel qui permet de purifier l'eau de pluie. Elles sont donc un atout considérable dans le cycle de l'eau.

La composition de la prairie évolue selon les saisons et les conditions climatiques. L'animal y trouve donc des ressources alimentaires qui s'adaptent au gré des saisons. De plus, la température sous le couvert végétal est moins élevée qu'en surface ce qui participe au confort des bovins à la saison chaude. Ceux-ci craignent plus le chaud que le froid !

La haie : un trésor de bienfaits

Merisier, érable champêtre, aubépine ou chêne sessile font partie, entre autres, des composants naturels de nos haies. Globalement, la haie a des avantages considérables. Elle constitue un allié objectif du bien-être animal par l'ombrage ou la protection du vent et des intempéries qu'elle procure. Elle constitue une réserve de fourrage intéressante en cas de sécheresse. Elle permet l'expression naturelle des animaux comme le grattage par exemple. Elle accueille, entre autres, des oiseaux qui sont d'excellents auxiliaires pour diminuer la pression parasitaire. C'est aussi un réservoir de biodiversité incontestable. Elle stocke du carbone et joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau.

Ce travail d'inventaire a permis de mettre en évidence l'extrême richesse de ce milieu et d'identifier les enjeux liés à sa protection.

Les élèves en licence « Bien-être Animal » du C.F.A. du Robillard
(rédaction Michel SADY)

L'ACHEMINEMENT DU COURRIER EN FRANCE

Du XVII^e au XIX^e siècle : avant l'avènement du chemin de fer

Dès la fin du XVI^e siècle, les transports publics s'organisent en France et en Europe. Les premiers services publics sont initiés par les universités parisiennes car les étudiants, souvent originaires de province, sont les utilisateurs les plus nombreux.

Les véhicules, tirés par des chevaux, sont le coche, le carrosse à 2 ou 4 chevaux et les diligences à 6 chevaux. Les premières liaisons partent de Paris vers la province mais, à côté de ces liaisons, il existe des « traverses » qui ne partent pas de Paris.



Carrosse à 4 chevaux.



Malle-poste modèle 1818 (dessin de Bruckmann – Histoire des P.T.T. d'Alsace Riquewhir)

En 1575, Henri III autorise l'établissement des coches par voie de terre et voie d'eau pour les transports des passagers et des bagages.

Louis XIII puis Louis XVI délivrent, au gré de leurs amitiés, des autorisations de créer et d'exploiter des lignes de messageries.

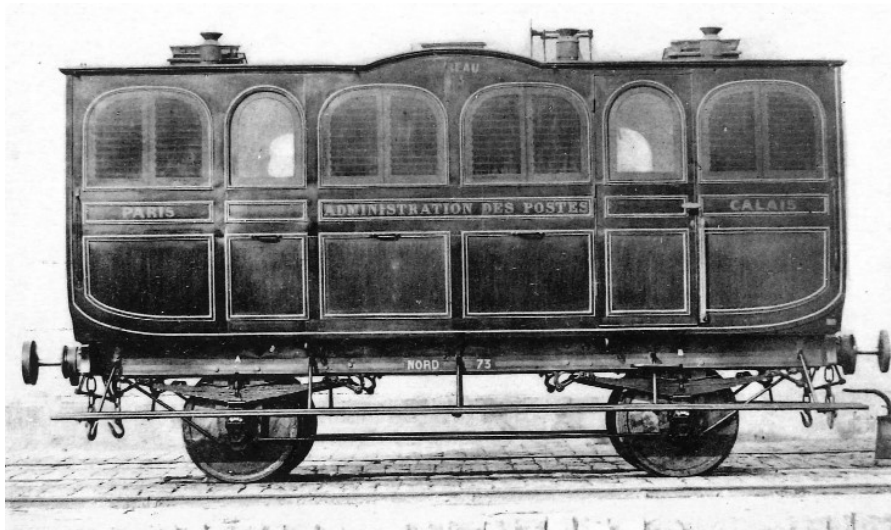
Malgré la création des Messageries Royales en 1676, 38 coches, répartis entre 27 entrepreneurs différents, subsistent en 1750. Tous relient Paris à la province. Concernant notre région, Caen est relié à Paris. Au service de 1789, trois diligences à 6 places partent de Caen les mardis, jeudis et dimanches à 4 heures du matin et arrivent à Paris les mercredis, vendredis et lundis soir. Au départ de Paris, les mardis, jeudis et dimanches à 6 heures du matin et arrivent à Caen, les mercredis, vendredis et lundis soir. Il existe également un fourgon pour les messageries qui part de Paris le dimanche midi et arrive à Caen le jeudi soir. Le même service part de Caen, le mardi à 4 heures du matin et arrive à Paris le samedi matin (Etat Général du service des diligences de 1789).

Au départ de Caen, certaines villes des départements voisins sont desservis par carrosses pour les voyageurs et fourgons pour les messageries : Bayeux, Dives, Falaise, Honfleur, Lisieux, Isigny, Saint-Pierre-sur-Dives, Vire, Condé-sur-Noireau, Mézidon et Crèvecœur pour le Calvados ; Carentan, Cherbourg, Coutances, Gavray, Granville, Montebourg, Périers, Saint-Lô, Valognes et Torigny pour la Manche ; Alençon par Argentan et Sées pour l'Orne ; au-delà, Rennes, Rouen, Mayenne, Verneuil par Vimoutiers, Gacé et L'Aigle.

En 1789, quelques services particuliers fonctionnent : Honfleur à Lisieux, Vire à Avranches et une voiture relie Vire à Falaise.

L'extension du réseau ferroviaire fera disparaître ce mode de transport dès 1865. Dès lors, le courrier sera transporté au moyen de voitures postales ajoutées aux rames régulières. Une première circulation a lieu en 1845 entre Paris et Rouen.

Au XIX^e et XX^e siècles : les ambulants ferroviaires



Carte postale d'un wagon-poste du réseau nord.

Le Service Postal à bord des trains a lieu dans des wagons spécifiques. En 1845, à titre d'essai, un bureau ambulant est créé sur la ligne Paris à Rouen. Ce service de la Poste est limité aux manipulations des lettres. Il est réalisé à bord de wagons de tri mais aussi dans un compartiment réservé au sein du fourgon à bagages. Dans ce dernier cas, l'agent de la Poste est appelé « Courrier - convoyeur ». Sa mission est de trier le courrier mais aussi de procéder au relevage des boîtes à lettres disposées dans les gares.

Sur la ligne Paris-Cherbourg, le premier ambulant est créé en novembre 1854. Il ne sera mis en service qu'après l'ouverture complète de la ligne en 1855. En 1867, les Wagons-Poste seront équipés de boîte à lettres permettant ainsi aux usagers des gares d'y déposer leur courrier. Les timbres seront oblitérés à bord de ce service.

Chaque service ambulant est doté de cachets à date mentionnant le trajet. La circulation a lieu de jour ou de nuit. Le service des Ambulants ferroviaires est classé en trois catégories :

- Ambulants partant de Paris : à Caen, à Cherbourg, au Havre, à Toulouse, à Lyon, etc.

- Ambulants aboutissant à Paris : de Caen, de Cherbourg, du Havre, de Toulouse, d'Agen, de Marseille, etc.
 - Ambulants n'aboutissant pas à Paris : d'Agen à Périgueux, de Bordeaux à Bayonne et retour, de Bordeaux à Toulouse et retour, de Cherbourg à Bernay et retour, de Rouen à Serquigny.
- En général, ce service dessert les grandes villes entre elles.

Les autres modes de transport du courrier

Sur route, avec le tri à bord : ambulant routier en service d'Argentan à Evreux en autocar SAVIEM avec 5 agents et un chauffeur à bord. Deux équipes sont de service entre 22 h et 4 h le lendemain matin, 2 nuits sur 4, du lundi au vendredi, aller et retour.



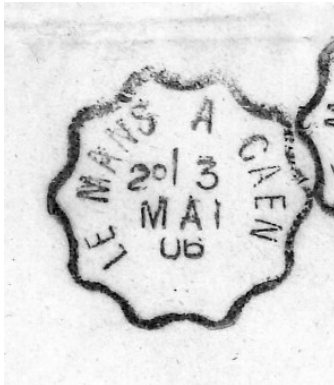
Rame automotrice postale (R.A.P.)

Sur le rail, sans tri à bord, un service est assuré entre 1978 et 1983 : les véhicules ferroviaires sont affectés exclusivement au transport du courrier. Il s'agit de R. A. P. (Rame Automotrice Postale) sur la ligne Caen – Evreux. Il s'agit d'un autorail composé d'une motrice et d'une remorque et aménagé pour accueillir des structures sur lesquelles reposent de caissettes de courrier.

Entre 1983 et juin 2015, un TGV Postal, rame à grande vitesse, fonctionne sur la ligne Paris – Mâcon - Cavailon avec 3 rames assurant le service, exclusivement de transport de courrier. Il effectue 5 et 7 rotations par jour. Deux motrices encadrent huit voitures de peinture peintes en jaune « La Poste ». On notera une utilisation particulière avec une rame du T.G.V. Postal participant à la collecte des pièces jaunes entre 1997 et 2008.

Le Courrier-convoyeur

Il s'agit des agents de la Poste qui sont chargés de relever les boîtes à lettres dans les gares et d'accompagner les sacs de courrier qui leur sont remis par les bureaux de La Poste tout au long de l'itinéraire concerné. Ces agents disposaient d'un local aménagé dans le fourgon à bagages.



Exemple de cachet à date de courrier-convoyeur : ici Le Mans à Caen.

Lisieux avait une particularité, comme Caen. Il existait dans la gare un local réservé aux services postaux : le "bureau de passe", ancêtre des centres de tri (N° 2056 pour Lisieux et N° 691 pour Caen). Ceci explique la mention Lisieux sur de nombreux cachets à date au dos des enveloppes.

Exemple d'acheminement d'un courrier : d'Agen (Lot et Garonne) à Falaise (Calvados) en 1858



Ce courrier a été déposé le 16 avril 1858 à Agen puis acheminé par voie routière au centre de tri de Toulouse. D'abord dirigé vers Paris par ambulant de nuit de Toulouse à Bordeaux, le courrier est remis en gare de Bordeaux (nuit du 16 avril) au Train-Poste « PYRENEES » vers Paris.

Le transfert de gare en gare à Paris est réalisé par un fourgon de la Poste. Le courrier est acheminé jusqu'à Caen par l'ambulant de jour Paris-Cherbourg. Il est remis à Falaise par la voiture postale le 17 avril 1858.

Le cachet à date de Falaise atteste de son arrivée, soit le lendemain de son départ d'Agen ! La présence des cachets à date authentifie le trajet de ce courrier et sa ponctualité en J + 1 (selon la norme de l'époque).

Daniel LALIZEL

Sources :

“Au bon vieux temps des diligences”, H. D'Almeras, 1931.

“Etat général du service des diligences”, Editions La Vie du Rail, Réédition d'un exemplaire de 1789 conservé au Musée de La Poste à Paris.

“Nomenclature générale des bureaux de Poste français”, Langlois et Veneziani, 1939.

“L'oblitération française”, J. Pothion, 1976.

Plis anciens, cartes postales etc, Coll. personnelle.



Carte postale avec cachet à date de Trouville.



LA JOURNÉE DES MANOIRS 2024

La Journée des Manoirs, organisée par le Foyer Rural du Billot, a permis, cette année encore, de faire découvrir (ou redécouvrir) à nos adhérents trois propriétés exceptionnelles. La pierre, les colombages et la brique nous ont, une nouvelle fois, procuré beaucoup de plaisir ! L'architecture et l'histoire de ces trois monuments sont emblématiques de notre Pays d'Auge.

Nous tenons à remercier chaleureusement leurs propriétaires qui nous ont donné l'autorisation exceptionnelle d'en faire le tour : Monsieur Philippe Blouët au Manoir du Coin, Monsieur et Madame Fabrice Demichel au Manoir du Doux-Marais et Madame Birgit de Prins et Monsieur Paul Tudgay au Vieux-Château de Mittois.

Merci également à Christophe, Dominique, Jean-Pierre et Michel pour leurs recherches et leurs commentaires éclairés. Les articles qui suivent permettront à chacun de revivre ces visites. En ce qui concerne le Vieux-Château, nous avons repris le texte d'un article rédigé par Jean-Pierre Pflieger en 1984 pour le Bulletin n° 8. Coup de chapeau à Paul Maneuvrier pour avoir récupéré le texte d'origine.

LE MANOIR DU COIN AU MESNIL-MAUGER : UN EXCEPTIONNEL ENSEMBLE ARCHITECTURAL DE LA SECONDE MOITIÉ DU XV^e SIÈCLE.

Situé dans la vallée de la vie sur le territoire de l'ancienne commune du Mesnil-Mauger, le manoir du Coin est connu de longue date puisqu'il a été signalé par Arcisse de Caumont en 1852¹ et 1867². Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 19 janvier 1927, il a fait l'objet de nombreuses transformations au XIX^e et XX^e siècles. Cerné de douves encore en partie en eau, il a été décrit rapidement par Yves Lescroart³ qui y voit un ensemble de la seconde moitié du XV^e siècle. Cette datation peut être désormais précisée grâce à plusieurs sources historiques ainsi que par une comparaison avec quelques autres édifices bien datés par des analyses dendrochronologiques.

I – Description du manoir du Coin à Mesnil-Mauger

1 - Disposition générale

Le Manoir du Coin est organisé autour d'une large enceinte irrégulière délimitée par des fossés en eau qui dessinent une sorte de douves dont le tracé a été modifié au XX^e siècle.

1 - « Nouveau voyage de M. Parcker en Normandie », Bulletin monumental, 1852, p. 627-630.

2 - Arcisse de Caumont, Statistique monumentale du département du Calvados, tome V, arrondissement de Lisieux, 1867, p. 488.

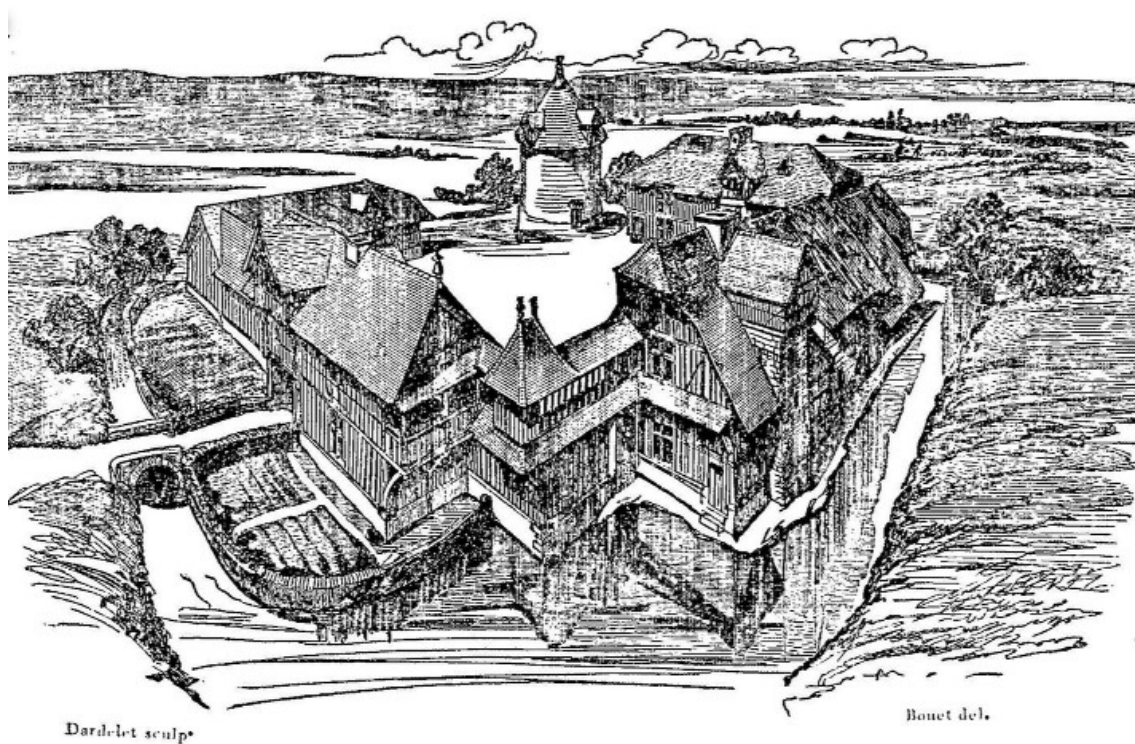
3 - Yves Lescroart et Régis Faucon, Manoirs du Pays d'Auge, Paris, Éd. Eric Koehler, 1995, p.359-362.



Plan cadastral de 1810.
Archives départementales du Calvados, 3P/1957.

2 - Les bâtiments disparus entre 1852 et aujourd'hui

Trois bâtiments, signalés par le cadastre de 1810 et la gravure de Georges Bouet de 1852, ont disparu. Le premier est le colombier en pierre, de plan circulaire, à toit conique percé de trois lucarnes, que



Gravure de Georges Bouet (1852)

l'on voit au nord-ouest de la cour intérieure. Son aspect monumental révèle l'importance du fief et du site manorial. Un autre est une sorte de curieux pavillon carré sur deux niveaux qui se prolongeait par une galerie en encorbellement reliant le bâtiment sud au bâtiment de l'aile est.

Le troisième bâtiment disparu n'est autre que l'ancien logis principal à pans de bois et cheminée centrale qui se situait au nord de la cour. De plan allongé, il comprenait deux niveaux séparés par un encorbellement. La gravure de Georges Bouet indique qu'il était construit sur longs-poteaux et présentait en façade au moins une fenêtre à meneaux, ce qui permet d'en situer la date de construction dans la seconde moitié du XV^e siècle.

3 – Le logis porche



Logis porche du Manoir du Coin –
façade nord (2024)

Situé au sud de la cour, le logis-porche appartient à un type de constructions rare en Normandie mais bien attesté en Bretagne. Il se présente aujourd'hui sous la forme d'un édifice plusieurs fois remanié construit sur long poteaux. L'étage est pourvu d'une lisse moderne qui doit avoir remplacé un ouvrage ancien.

La lucarne du toit a été largement modifiée au XX^e siècle, elle pourrait être postérieure à la construction principale. On peut restituer le plan de l'édifice qui comprenait une large porte cochère avec une pièce à l'est et un niveau d'habitation à l'étage desservi autrefois par une tour d'escalier extérieure dont on devine encore la trace.



Plusieurs pièces de bois, sur les deux façades du logis-porche, sont ornées de décors sculptés aujourd'hui peu lisibles. Une inscription, presque totalement illisible aujourd'hui, a également été gravée sur l'un des poteaux. On y lit « ... SON FILZ. 1695 »

Décor sculpté sur la façade sud du logis porche (2024)



Croquis inédit de Georges Bouet (vers 1852 ?) montrant la porte et une partie des édifices de la cour du manoir du Coin. Coll. part.

Le plan de la construction, l'assemblage des pans de bois, les décors sculptés sur longs-poteaux permettent de dater la construction du milieu ou de la seconde moitié du XV^e siècle.



Le manoir au début du XX^e siècle, carte postale, coll. particulière.

4 - Le logis de pierre de la cour intérieure

Le curieux logis de pierre situé sur l'aile est l'élément le plus ancien du manoir. Dans cette construction faite de plaquette calcaire, l'usage de la pierre de taille est réservée à l'encadrement des baies. Selon Yves Lescroart, le profil de la corniche et la forme du linteau de la porte pourraient indiquer le XIV^e siècle.



Logis de pierre (du XIV^e siècle ?) dans la cour intérieure (2024)

5 - Le prolongement nord du logis de pierre

Dans le prolongement du pignon nord du logis de pierre, on a ajouté au XV^e siècle un curieux bâtiment qui semble avoir eu un usage de communs dans son premier niveau et une fonction d'habitation à l'étage. On y voit encore de petites fenêtres rectangulaires dont les poteaux d'hubriserie portent des rainures latérales dans lesquelles coulissaient des volets mobiles. L'appui des fenêtres de l'étage est constitué d'une lisse continue encastrée dans les épaissements des poteaux. L'ensemble doit appartenir à la phase de construction de la seconde moitié du XV^e siècle.



Édifice à usage de commun et d'habitation (2024)

6 – Le logis à pans de bois du XV^e siècle

Appuyé sur le pignon sud du logis de pierre, ce logis à pans de bois est composé de cinq travées à longs-poteaux. Plusieurs baies d'origine sont conservées sur la façade. La porte d'entrée donne accès à une salle établie sur trois travées et éclairée par une large fenêtre à meneau aujourd'hui obturée. Les deux autres travées constituent la cuisine éclairée elle aussi par une fenêtre à meneau et par une petite ouverture située sur le pignon.

Sur la façade arrière, un escalier extérieur, construit sur une base maçonnée, permet de desservir les étages du logis. Au sommet de l'escalier, on remarque une chambre haute en léger surplomb qui ressemble fortement à celle du manoir du Désert, à Honfleur, dont la mise en œuvre a été datée récemment par la dendrochronologie de 1488 environ⁴.



Pignon sud du logis à pans de bois et tourelle d'escalier (2024)

28

4- Datation effectuée par Dendrotech en 2021. DT-2021-064, https://dendrabase.dendrotech.fr/site.php?id_si=033-28-14333-0004

Conclusion

Bien que fortement remanié aux XIX^e et XX^e siècles, et bien qu'ayant perdu plusieurs édifices (dont son logis principal), le Manoir du Coin est un ensemble exceptionnel en Normandie d'abord par ses dimensions, mais aussi par la grande hétérogénéité de ses constructions qui remontent toutes – à l'exception du logis de pierre plus ancien – à la seconde moitié du XV^e siècle. Il est aussi remarquable par le nombre des habitations comprises dans la cour manoriale. Tous ces éléments indiquent qu'il s'agit d'un édifice de prestige qui n'a pu être construit que par une puissante famille de l'aristocratie normande.

II – Les seigneurs du manoir du Coin entre le XIV^e et le XVI^e siècles

Au XIV^e siècle, le fief du Mesnil-Mauger est entre les mains de la famille Patry, par ailleurs seigneur de Culey-le-Patry. En 1386, Jean Patry dit Lionnet, seigneur de Culey-le-Patry et du Mesnil-Mauger, rend aveu au roi pour le fief de Mesnil-Mauger⁵. Il est plus tard transmis à Thomas de Carrouges dont les biens sont confisqués en 1424 par Henri VI d'Angleterre pour cause d'absence, rébellion et désobéissance⁶.

1 – Au XV^e siècle : une possession de l'une des grandes familles normandes, les Blosset

La terre de Mesnil-Mauger passe ensuite entre les mains de Guillaume Blosset dit le Borgne, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-en-Caux et chambellan du duc d'Alençon qui avait épousé l'héritière de Thomas de Carrouges. De ce mariage sont issus Jean Blosset, grand

5- Aveu du 14 mai 1386 (André Duchesne, manuscrits de la bibliothèque nationale ; tome LXX, p. 243)

6- De Castilla M., « Notes sur la succession des propriétaires de la seigneurie de Carrouges », Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, tome 23, 1904, p. 222.

sénéchal de Normandie, qui rend hommage au roi en 1457 pour les « fiefs, terre et seigneurie de Coing à Mesnil-Mauger »⁷ ; Marie Blosset, qui épouse Jean le Veneur ; Marguerite Blosset, qui épouse Jean d'Annebault, amiral de France ; et Etienne Blosset qui devient évêque de Lisieux (1482-1505). Guillaume Blosset eut au moins un autre fils, peut-être d'un second mariage, connu sous le nom de Pierre dit le Moine, lui aussi seigneur de Mesnil-Mauger. La reconstruction du manoir pourrait donc être contemporaine de l'aveu rendu par Jean Blosset en 1457 ou dater de l'époque de son fils, Pierre de Blosset dit le Moine.

Pierre de Blosset dit le Moine, seigneur de Mesnil-Mauger

A la fin du XV^e siècle, Pierre « Le Moine » de Blosset est seigneur de Mesnil-Mauger. Capitaine de compagnie sous Louis XI et Charles VIII, il débute sa carrière au service des ducs de Bretagne. En 1474, il est retenu par Louis XI comme capitaine de 14 lances et demie. L'année suivante, son commandement est porté à 100 lances qu'il conserve jusqu'en 1483. Il est encore capitaine pour le roi en 1489 mais aussi bailli de Caux, capitaine de Conches, et seigneur de Breteuil. En 1484, il rend hommage au roi pour le fief de Mesnil-Mauger⁸.

7- Archives départementales de la Manche, microfilms Dom Lenoir, 104MI/36, p. 1235. 20 février 1457, n° 1267.

8- Philippe Contamine, « Chapitre XIV. Les capitaines de l'ordonnance ». Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge, tome 1, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004, <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.704>.

En 1496, il se dit « chevalier, seigneur du Mesnil-Mauger, chambellan du roi et bailli de Caux »⁹ puis en 1500 « chevalier, vicomte héréditaire de Meaux, seigneur de la Ferté-sous-Jouarre, Condé en Brie, Chamigny, Tancrou et du Mesnil-Mauger »¹⁰. Pierre de Blosset meurt sans postérité et ses biens sont transférés à Marguerite Le Veneur.

Marguerite Le Veneur, détentrice du manoir du Coin au début du XVI^e siècle.

Selon le droit normand, une femme peut hériter d'une seigneurie mais reste mineure en droit. Les droits seigneuriaux liés à la seigneurie du Coin sont donc exercés par son époux. C'est ainsi qu'en 1509, l'époux de Marguerite Le Veneur, Henry de Manoury, chevalier, affirme être seigneur du fief au Coin au Mesnil-Mauger et de Banneville-la-Campagne. Il était le fils de Henry de Mannoury, seigneur du Mont de la Vigne. Marguerite Le Veneur est déjà veuve en 1538 lorsqu'elle rend hommage au roi pour sa terre de Mesnil-Mauger¹¹. Le fief sort peu après de la famille puisqu'en 1544, il est tenu par Thomas le Prevost, « seigneur du Coin à Mesnil-Mauger »¹². Le manoir du Coin passe ensuite entre les mains de la famille Le Révérend avant que Jean de la Flèche ne l'achète en 1627¹³. En 1640, il est possédé par le sieur de Beuzeville la Luzerne¹⁴.

Christophe MANEUVRIER

9- Procuration donnée par noble Pierre Blosset, chevalier, seigneur du Mesnil-Mauger, chambellan du roi et bailli de Caux, et Claude de Crèvecoeur, sa femme, à nobles Jean de Saint-Légier, Jean de La Houssaye, écuyers, et Nicolas Le Quaco, pour prendre possession des seigneuries de la Ferté-sous-Jouarre, Tancrou, Assnières, Chavigny et autres et prêter hommage à qui de droit. Origine de l'information : 29 mars 1496. Archives nationales, Minutes et répertoires du notaire Pierre PICHON, 23 avril 1495 - 28 novembre 1507 (étude XIX) MC/ET/XIX/10 - MC/ET/XIX/23 ; Minutes de Pierre PICHON MC/ET/XIX/10 - MC/ET/XIX/23 Minutes. 1495, 23 avril - 1499, 4 novembre MC/ET/XIX/10.

10- Archives nationales, MC/ET/XIX/14. 18 avril 1500. Constitution par noble Pierre Blosset, chevalier, vicomte héréditaire de Meaux, seigneur de la Ferté-sous-Jouarre, Condé en Brie, Chamigny, Tancrou et du Mesnil-Mauger, en son nom et pour sa femme, noble Claude de Crèvecoeur, dame de Proyart, Saint-Crépin, et Vendy, à noble Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beynes et de Blainville, baron d'Ivry et de Saint-André en la Marche, chambellan du roi et garde de la prévôté, de 300 l.t. de rente, moyennant 3000 l.t.

11- Archives nationales, P272, cote 5534. Déclaration de l'hommage de Marguerite Le Veneur, veuve d'Henri de Manoury, pour le fief du Mesnil-Mauger (bailliage de Caen, vicomtés de Falaise et d'Auge), Paris, 14 janvier 1538. Catalogue des actes de François Ier, tome VI, Paris, imprimerie nationale, 1894, n° 21608 p. 522.

12- BnF, Ms-4938-4939. « Recueil des annoblissements accordez par les roys de France, qui ont esté enregistrez dans la Chambre des comptes de Paris, depuis 1350 jusqu'en 1668 », État des anoblis en Normandie, de 1545 à 1661, avec un Supplément de 1398 à 1687, par l'abbé P.-F. Lebeurier, Évreux, 1866, p. n°189, n° 1431.

13- Abbé F. Alix, « Recherches sur Grisy (Calvados) », Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XLII, année 1934, Caen, 1935, p. 225.

14- Rôles de la noblesse des bailliages de Caen, de Cotentin et de Caux (1639 et 1640). BnF, ms Fr.18942



Le Manoir du Coin à l'époque contemporaine

On ignore quand le manoir et le colombier sont détruits mais il est probable que c'est au XIX^e siècle que ces destructions ont lieu, les cartes postales du début du XX^e en sont le témoignage.

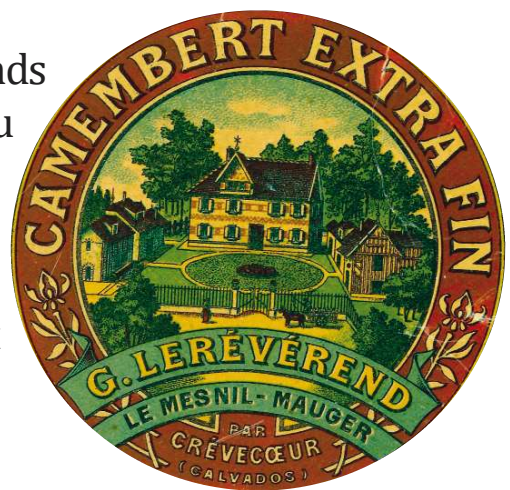
En 1912, le cachet de la Poste faisant foi, on voit sur la carte postale que la façade Sud du porche a été transformée. Le porche a été fermé et il est intégralement recouvert d'ardoises. On peut supposer qu'on n'a pas hésité à bûcher les sculptures existantes sur le bois pour pouvoir poser la structure d'essentage, plus à la mode.

De nouvelles ouvertures ont été créées avec au rez-de-chaussée une porte d'entrée et quatre fenêtres plus une autre côté Est. Le pavillon carré, reliant le logis-porche au bâtiment de l'aile Est, a été enlevé pour permettre le passage dans la cour par ce côté. On a aussi comblé le fossé devant le logis-porche pour aménager un jardin d'agrément. Bref, le logis-porche est devenu le manoir à la place du manoir !

Albert Duchesne puis les Jamot-Pichard

En 1881, c'est Albert Duchesne qui en est propriétaire. Celui-ci est né en 1839 au Mesnil-Bacley. Il se marie en 1866 à Lessard-et-le-Chêne avec Louise Fortin et décèdera au Mesnil-Mauger en 1905. Ils auront trois filles : Albertine née à Heurtevent en 1868, Marie-Julitte née en 1873 et Berthe en 1881, toutes deux à Lessard. Si Marie-Julitte restera célibataire, ses sœurs se marient, Albertine la plus âgée, avec Louis Jamot de Biéville-Quétiéville, et Berthe, la cadette, avec Joseph Pichard de Vieux-Pont. Louis Jamot sera maire de Biéville et Joseph Pichard, maire de Vieux-Pont. Louis Jamot et sa femme n'auront pas d'enfant.

Les deux beaux-frères seront de grands amis et s'occuperont ensemble de la propriété du Coin après le décès des parents Duchesne en 1905. Ayant chacun une ferme de leur côté, ils louent la Ferme du Coin à Georges Lerévérénd puis à Adrien Lebidois qui y fabriquent tous deux du fromage.



Étiquette de fromage Lerévérénd présentant une image idéalisée de la cour du manoir. Coll. privée.



Portrait de Louis Jamot.
Coll. privée.

En 1927, le Manoir du Coin est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté. En 1929, à l'occasion du mariage de Geneviève, fille unique de Joseph et Berthe, Louis Jamot et Joseph Pichard décident d'installer le jeune couple à la Ferme du Coin. Ils modernisent l'intérieur du logis-porche et confient les travaux à l'architecte Victor Adeline. Les plans permettent de voir l'intérieur du logis-porche après les travaux. Les devis comportent même l'installation d'un chauffage-central !

Geneviève et Pierre Blouët

Louis Jamot décède en 1930 et Joseph Pichard meurt accidentellement en 1933 à Vieux-Pont-en-Auge. Geneviève Pichard et son mari Pierre Blouët quittent alors Le Mesnil-Mauger pour venir s'installer sur la ferme de Vieux-Pont où ils vivront désormais. Ils hériteront au final de la Ferme du Coin et la confieront à un fermier qui y produira du lait jusqu'en 1976. La ferme se spécialisera ensuite dans l'emboche.

C'est le fils de Pierre et Geneviève Blouët, Jacques, qui en deviendra propriétaire. Avec son épouse, ils décident de rénover le logis-porche pour s'y installer dans les années 1980. Sur les conseils de l'architecte, ils remettent en valeur la fonction initiale du bâtiment en garnissant de grandes vitres l'ancien passage du porche. Ils font aussi enlever l'essentage pour faire réapparaître les sculptures de la façade. C'est ainsi que le Manoir-logis-porche du Coin apparaît encore de nos jours, près de 600 ans après sa construction !

Michel SADY

Sources :

Archives départementales du Calvados

Mézidon et son canton (1880-1930), Christophe Delasalle et Maud Thielens, Editions Association Le Pays d'Auge, 2024.

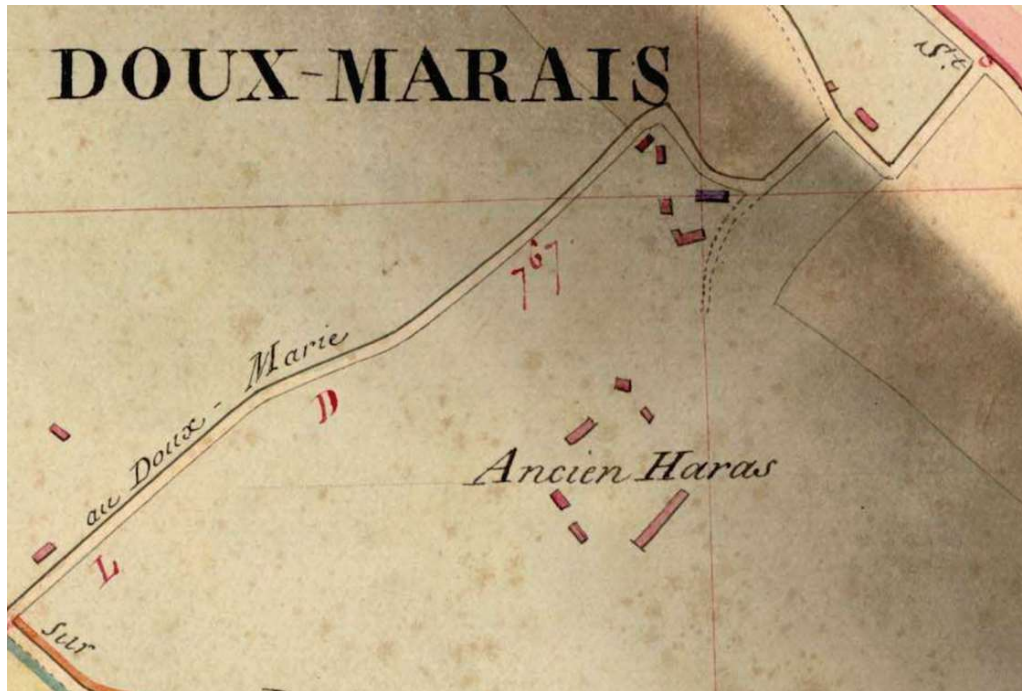


Visite lors de la journée des Manoirs, septembre 2024.



Façade sud du manoir du Doux-Marais, septembre 2024.

LE MANOIR DE DOUX-MARAIS À SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS



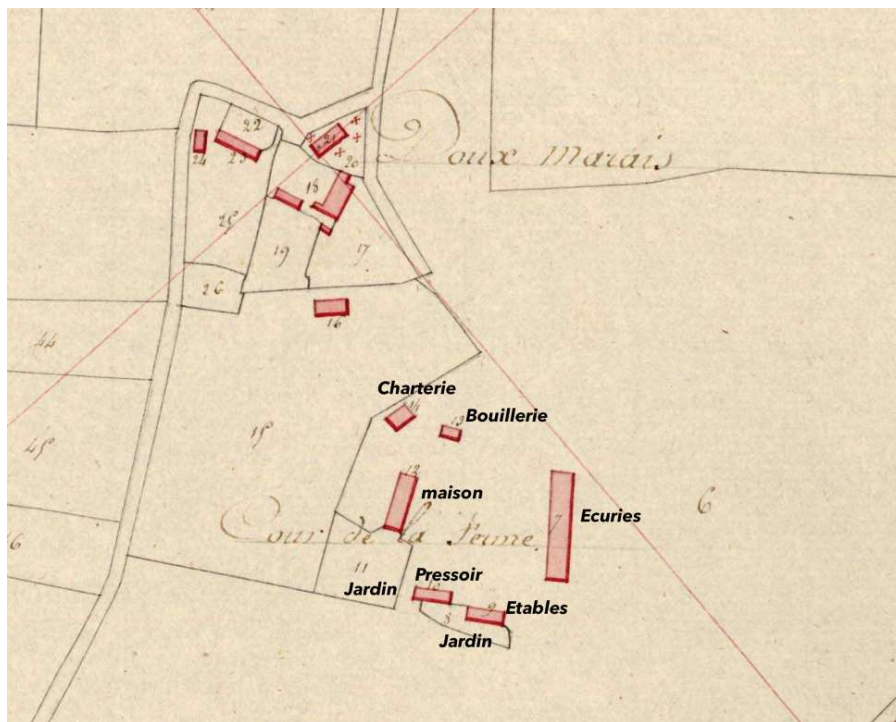
Détail du plan d'assemblage du cadastre de Doux-Marais (1810).
(Archives départementales du Calvados, 3P/1957).

Situé à une centaine de mètres au sud de l'église, le manoir de Doux-Marais, est appelé « Ancien Haras » sur le cadastre de 1810. La commune de Doux-Marais était l'une des plus petites de la région. Vers 1835, elle ne comptait que 64 habitants¹, raison pour laquelle elle fut réunie, par une ordonnance du 14 décembre 1836, à celles de Saint-Maclou et de Sainte-Marie-Aux-Anglais. L'ensemble prit le nom de cette dernière.

1- Annuaire statistique du département du Calvados pour l'année 1837, Caen, de Pagny, 1837, p. 410.

Le manoir se présente aujourd'hui sous la forme d'une grande habitation à pans de bois accompagnée de plusieurs bâtiments agricoles qui délimitent une cour non fermée. L'ensemble ne bénéficie d'aucune protection au titre des monuments historiques. Dans les deux cas, il est représenté sous la forme d'une cour organisée autour de plusieurs bâtiments espacés les uns des autres.

I - Description des édifices



Organisation de la cour de Doux-Marais selon le cadastre de 1810
(Archives départementales du Calvados, 3P/1957).

Le Logis à pans de bois (XV^e-XX^e siècles)

Le logis se présente aujourd'hui sous la forme d'une imposante construction, longue de près de 21 m, orientée sud-ouest/nord-est. Il est doté de deux massifs de cheminées situées sur les anciens pignons d'une demeure de la fin du Moyen Âge qui fut allongée, à ses deux extrémités, au XVII^e siècle.



Façade principale du manoir, août 2024.

La façade sud était autrefois flanquée à l'étage d'une lice dont il ne reste que les trous de cheville qui en assuraient l'accrochage. Aux deux extrémités du logis, les poteaux d'angle présentent un bourrelet, en partie caché par les adjonctions du XVII^e siècle, qui évoque un dispositif d'accrochement de lices connus sur d'autres maisons du XV^e siècle, comme à Montpinçon ou sur la ferme du château de Crèvecœur.

Le pan de bois de la façade principale, composé uniquement d'éléments verticaux, s'inscrit dans une structure à longs poteaux tels qu'on les faisait à la fin du Moyen Âge. La distribution intérieure du logis comprend aujourd'hui une pièce de chaque côté de l'entrée principale, séparées par un escalier droit en pierre. La pièce au sud a conservé ses sommiers et sa cheminée d'origine. Le profil des sommiers, celui des corbeaux de la cheminée, et la présence d'une lice à l'étage permettent de rapprocher cette construction de la ferme du château de Crèvecœur-en-Auge dont la mise en œuvre a été effectuée peu après l'hiver 1467-68². La construction du premier logis de Doux-Marais peut donc être située vers la même époque.

2- https://dendrabase.dendrotech.fr/site.php?id_si=033-28-14431-0001



Façade principale du manoir. Logis du XV^e et extensions du XVII^e.
Cliché août 2024.

La pièce située au nord du logis a fait l'objet de transformations importantes au début du XVII^e siècle. Elle présente une belle cheminée de pierre avec des piédroits ornés de décors sculptés qui rappellent des motifs de la seconde Renaissance. Sur le linteau, un chronogramme (1611) permet de dater cette phase de travaux. Le logis médiéval a été allongé, sur chacune de ses extrémités. Ces deux extensions ne peuvent pas être datées avec précision mais le profil du pan de bois permet de situer cette campagne de travaux dans le courant du XVII^e siècle.

Une grange seigneuriale transformée en pressoir au XVII^e ou au XVIII^e siècle

Le bâtiment indiqué comme étant à usage de pressoir en 1810 a connu de nombreuses transformations depuis sa construction que l'on peut dater, elle aussi, de la seconde moitié du XV^e siècle. L'édifice primitif était en réalité une grange destinée à la conservation des céréales produites sur le domaine mais aussi à celles provenant des dîmes de la paroisse.

En raison du processus de mise en herbe des terres labourables, aux XVII^e et XVIII^e siècles, et de l'essor des productions cidricoles à la même époque, cette grange fut ensuite transformée en pressoir.

Les écuries en briques de la fin du XVIII^e siècle

Face au logis se dresse un imposant bâtiment de briques qualifié d'écuries sur le cadastre de 1810³. Cette construction très soignée, longue d'environ 40 mètres, présente plusieurs éléments formels qui permettent de dater sa construction de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il s'agit incontestablement d'un édifice appartenant à l'ancien haras sur lequel nous sommes très mal documentés mais qui pourrait avoir été créé par Gilles Gabriel de la Roque de Bernière, sieur de Butanval, comme nous le verrons plus loin.

Sur le pignon sud des écuries, on distingue un graffiti de marine qui représente un brick ou un brigantin de la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit d'un navire de commerce utilisé également pour la guerre de course. On distingue à côté de ce vaisseau deux chronogrammes difficiles à déchiffrer dont l'un pourrait indiquer « 1766 ».

3- Archives départementales du Calvados. Etats de section : 3P/6614 ; plans cadastraux : 3P/1957.

A la fin du XVIII^e siècle, la Normandie connaît un essor de l'élevage du pur-sang. Peu avant la Révolution, le comte de Lambesc, directeur du haras du Pin, importe 40 étalons anglais de pure race. De nombreux haras privés sont créés par des particuliers mais ils sont pour la plupart abandonnés durant les guerres de la Révolution et de l'Empire⁴. C'est probablement ce qui s'est passé au Doux-Marais.



Graffiti de marine, brick ou brigantine de la fin du XVIII^e siècle (identification : Michel Daeffler).

Les autres dépendances

Le bâtiment à pans de bois indiqué comme étable en 1810 remonte au moins au XVIII^e siècle. Il pourrait cependant contenir des éléments plus anciens. La bouillerie a connu de nombreuses transformations au XIX^e et XX^e siècle. On y voit une cheminée ancienne dont les corbeaux présentent un profil proche de celle de la pièce sud du rez-de-chaussée du logis médiéval. L'hypothèse la plus vraisemblable est de voir en ce bâtiment un ancien four à pain seigneurial (« four banal ») transformé plus tard en bouillerie. La « charterie » (ou « charreterie » en français standard) signalée sur le cadastre de 1810 n'existe plus. Elle est encore visible sur d'anciennes photographies aériennes de l'IGN⁵.

4- Armand Frémont, L'élevage en Normandie, étude géographique, Caen, Presses universitaires de Caen, 1968, vol. I, p. 56

5- Photographies disponibles sur le site Géoportail.

II - Éléments pour l'histoire du manoir de Doux-Marais

Au Moyen Âge, une dépendance de l'abbaye de Grestain

Le domaine de Doux-Marais est cédé avant 1082 à l'abbaye de Grestain près de Honfleur, peut-être par Odon Stigand, seigneur de Mézidon qui a laissé son nom au domaine. La pancarte de confirmation des biens de l'abbaye indique en effet que cet établissement possédait la terre de « deux charruées » (terram duarum carrucarum), une unité de mesure de surface correspondant théoriquement à ce qu'une charrue pouvait travailler en une année et « trois cavaliers » (tres equites) qui sont probablement des vavasseurs tenant leurs terres de l'abbaye⁶. Plus tard, vers le milieu du XIII^e siècle, l'abbaye fait l'acquisition de terres et de droits supplémentaires à Doux-Marais. Elle dispose aussi, depuis le XII^e siècle au moins, d'une part des dîmes de la paroisse⁷.

Au sortir de la guerre de Cent Ans, les moines déclarent posséder « au Doux-Marest ung autre fief ou membre de fief avec ses appartenances, nommé le fief Marest, où il a court et usage. Et en sont les revenues en terres labourables, boys, prez, grains, deniers, oeufz, oy-seaulx, reliefs, treisièmes et autres redevances appartenantes à fief noble franchement tenu »⁸. L'acte indique que l'abbaye y détient un manoir (une « cour ») où elle exerce ses droits de justice (les « usaiges »).

6- David Bates et Véronique Gazeau, « L'abbaye de Grestain et la famille d'Herluin de Conteville », *Annales de Normandie*, 40^e année, n°1, 1990, p. 5-30.

7- Accord non daté entre Daniel, prieur de Saint-Barbe-en-Auge et Guillaume abbé de Grestain, au sujet de la dîme de Doux-Marais.

8- Aveu et dénombrement des biens de l'abbaye rendu au roi, 1^{er} septembre 1450. Acte publié dans Charles Bréard, *L'abbaye de Notre-Dame de Grestain, de l'ordre de Saint-Benoît, à l'ancien diocèse de Lisieux, Rouen, Lestringant, 1904, p. 277.*

Elle y possède également des terres (en labour, bois et prés), lève des rentes sur quelques tenanciers (les héritiers des trois vavasseurs mentionnés en 1082) et détient quelques droits seigneuriaux sur les successions des tenanciers (reliefs et treizièmes).

Comme dans la plupart des seigneuries normandes de l'époque, le manoir seigneurial devait être en fort mauvais état et dut être reconstruit. C'est sans doute l'origine du logis central de l'actuelle demeure dont la construction peut être datée de la seconde moitié du XV^e siècle.

Après la guerre de Cent Ans, l'abbaye de Grestain connaît d'importantes difficultés économiques. Pour gérer au mieux son patrimoine, elle réorganise ses possessions. En 1489, elle effectue un échange de biens avec le prieuré de Sainte-Barbe en Auge à qui elle cède la baronnie de Mézidon ainsi que le fief de Doux-Marais avec le tiers des dîmes, en échange de la seigneurie du Mesnil-Ferry située dans la vicomté de Pont-Audemer. Le contrat d'échange indique que l'abbaye percevait encore une partie des dîmes de Doux-Marais qui étaient vraisemblablement stockées dans la grange du manoir :

« ung fief ou membre de fief noble, tant noblement que franchement, à court et usage et dignité de gage-plège dont le chief est assis en la paroisse de Doulx-Marescq et s'étent En plusieurs paroisses illec environ, avecques toutes les appartenances et appendices d'icelluy fief ou membre de fief, tant en hommes, hommages, dommaines, rentes, reliefs, traiziesmes, aides coustumières, services, libertez, dignitez et franchises sans aucune chose en reserver, retenir ne excepter en quelque manière que ce soit, ou peut estre et tout ainsy qu'il est de present en leur main, en ce comprins la tierce partie de toutes les dixmes des grains d'icelles parroisses ou tel droict de dixmes qu'ilz y ont »⁹.

9- Acte du 8 octobre 1489 édité par Charles Bréard, L'abbaye de Notre-Dame de Grestain, de l'ordre de Saint-Benoît, à l'ancien diocèse de Lisieux, Rouen, Lestringant, 1904, p. 301-310.

Une dépendance du prieuré de Saint-Barbe-en-Auge (1489-1609)

Le prieuré de Sainte-Barbe en Auge avait acquis depuis longtemps quelques terres et des droits de dîmes au Doux-Marais. A la fin du XII^e siècle, un conflit éclate avec l'abbaye de Grestain à propos des dîmes de la paroisse qui est réglé devant l'évêque de Lisieux¹⁰. Les chanoines de Sainte-Barbe disposent également, depuis la fin du XIII^e siècle au moins, du droit de désigner le curé du lieu. Toutefois, il ne semble pas, à cette époque, que les chanoines aient possédé un manoir dans la paroisse ce qui explique pourquoi ils furent intéressés, en 1489, par cet échange avec les moines de Grestain.

Ruiné par la guerre de Cent Ans et les guerres de religion, le prieuré de Sainte-Barbe est cédé en 1608 aux jésuites de Caen. La concession est approuvée par les chanoines en 1609 et leurs biens sont vendus dans les mois qui suivent.

Le centre d'une petite seigneurie laïque (1609-1789)

La terre de Doux-Marais est cédée vers 1609 ou 1610 à un particulier, Edme de Bernières qui, en 1622, se déclare « sieur du Doumaresq ». Il l'est encore en 1638¹¹. Le domaine passe ensuite entre les mains de César Auguste de Mathon par son mariage en 1661 avec Madeleine de Drozey, fille d'Antoine Louis Camille d'Orglandes et de Marie Hélène Gautier de Montreuil, « dame de Montreuil, La Cambe, Louvières, Ouville, Doux Maraix et Beaunnais et Bernières »¹².

10- Archives départementales du Calvados, 2D/411.

11- Archives de la société historique de Lisieux, section E. A., « Titres de familles ». Catalogue des archives de la société historique de Lisieux. Manuscrits formant le fonds de la société au 1^{er} août 1885, Lisieux, Lerebour, 1885, n°223 et 227 p. 23

12- Archives de la société historique de Lisieux, notes de Charles Vasseur.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le domaine de Doux-Marais est détenu par une famille fortunée qui est à l'origine de la tentative de création d'un haras. En 1772, Gilles Gabriel de la Roque de Bernière, sieur de Butanval (1740-1822), possède « le fief de Grestain et la ferme de Bernière » qui s'étend sur 6 acres de pré, 53 acres d'herbage, 15 acres de labour et 9 acres d'herbage, soit sur un peu plus de 65 hectares au total¹³. En 1773, il affirme être « chevalier, seigneur et patron honoraire du Doux Marais, de Bernière, Viette, Grestain et autres lieux, conseiller du roi, receveur ancien et alternatif des tailles de l'élection de Ponteaudemer »¹⁴. C'est aussi un militaire, enrôlé d'abord dans la Compagnie des Mousquetaires de 1760 à 1774, puis lieutenant et enfin capitaine d'un bataillon en garnison à Enghien. En 1790, il est nommé par le roi Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Interné un temps durant l'époque révolutionnaire, il vend le domaine de Doux-Marais avant 1810, date à laquelle il était possédé par M. Depare-Fontaines (graphie défectueuse sans doute pour M. de Parfontaines).

Une ferme à l'époque contemporaine

Le manoir appartient au début du XX^e siècle à Paul-Alfred Rioult, comte de Neuville, qui le vend en janvier 1921 à Alphonsine Deschamps, veuve de Paul Delalande. Une photographie du couple Delalande, entouré de 11 hommes, 5 femmes et 8 enfants, posant devant le manoir, nous permet de penser que cette famille vivait sur place et exploitait la ferme du temps où le comte de Neuville en était propriétaire. Madame Deschamp a pu acquérir les lieux quelque temps après la mort de son mari décédé en octobre 1919.

Christophe MANEUVRIER

13- Archives départementales du Calvados, C/7074.

14- Titres portés sur la dédicace de la cloche de l'église du Doux-Marais relevée par Arcisse de Caumont, Statistique monumentale du Calvados, tome 5, arrondissement de Lisieux, Caen, Leblanc-Haridel, 1867, p. 502.



Le couple Delalande entouré de ses employés et des enfants devant le manoir, début XX^e siècle, photographie, coll. privée.



Château de Mittois, côté nord avec la tour, vers 1920, carte postale.

LE VIEUX CHATEAU DE MITTOIS-BERVILLE UNE BIEN ETRANGE MAISON !

*Réédition de l'article paru
dans le Bulletin n° 8 de décembre 1984*

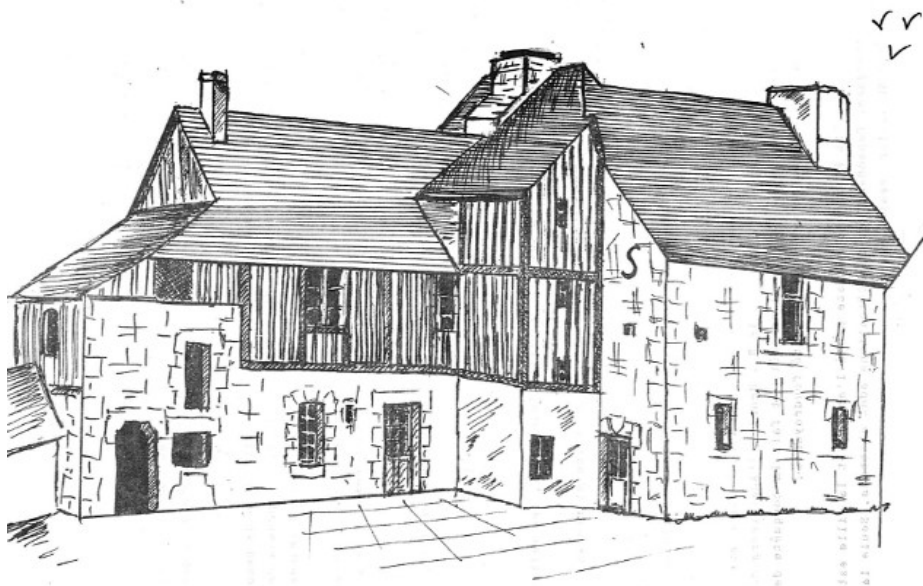
Créée de toute pièce vers 1011 par la comtesse Lesceline, épouse de Guillaume d'Eu et belle-sœur du Duc de Normandie Richard II, l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives tout au long du XI^e siècle se développa. Elle avait eu en donation, lors de son édification, de vastes étendues de bois et d'herbages, mi-pâturages, mi-marécages. Celles-ci se concentraient pour une part autour de l'Abbaye dans le fief de l'Épinay¹ et d'autre part dans des paroisses plus éloignées. Sous l'impulsion de nombreux abbés, elle se mit, vers la fin du XI^e siècle et surtout au XII^e à défricher et assainir afin de tirer un meilleur parti de ses biens.

À cheval sur Mittois et Berville, les moines possédaient un important domaine. Sur cette terre, ils avaient aménagé un important vivier bordé d'herbages, de labours et d'oseraies. Aujourd'hui, d'ailleurs, on en retrouve des traces dans les noms de lieu : les pièces de labour s'appellent le Vivier, la bergerie du Vivier, le petit Vivier. Là où se trouvait l'exutoire de l'étang, de part et d'autre du ruisseau, on peut voir encore les anciennes digues. Leur nom cadastral est Les Mottes et la ferme qui se trouve de l'autre côté de la route s'appelle La Bonde.

1- Celui-ci se composait des communes actuelles de Saint-Pierre-sur-Dives, Hiéville, Mittois, Berville, pour certaines entièrement ou en partie pour d'autres.

Le Vieux Château présente une situation particulière sur la limite des communes de Berville et Mittois. Une pièce de la partie en colombages se trouvant sur Berville et le reste de la propriété sur Mittois. Trouvant l'endroit plaisant et agréable, les moines y avaient fait construire un « Ostel », l'ostel du Vivier, dans la deuxième moitié du XII^e siècle. À cette maison de campagne devaient être adjoints des bâtiments de ferme. Vers 1399, on décrivait ainsi le château : « *Ilz ont au Baillage de Caen nommé le Vivier assis en la paroisse de Berville, qui est fossaïé de toutes parts de bons fossés tout plains d'eau et où il y a bonne muraille de maisons ... Y celui ostel est assis en bon pais et bien aisé d'eaues, de foings, avoïnes et autres vivres.* »

Nous pouvons lire cela dans une lettre patente de Charles VI, autorisant les moines de St Pierre à fortifier leur Ostel du Vivier, celui-ci pouvant servir de refuge aux moines de l'Abbaye et aux habitants des villages voisins. L'Ostel consistait en une vaste maison en pierre située au fond d'une cour rectangulaire. On retrouve une disposition semblable au manoir du Coin, au Mesnil-Mauger. La porte d'entrée de la maison se trouvait face au pont-levis qui enjambait de belles et bonnes douves. Celui-ci était le seul accès à la cour. Un court chemin rejoignait la route dite des « Forges à Ecots ». De chaque côté de la cour on devait y trouver étable, cave, écurie, halle aux grains et fourrages.



Dessin de Jean-Pierre Pflieger

La maison était couverte de tuiles, peut-être vernissées. Les autres bâtiments, selon leur importance, étaient en tuiles ou en "pailli". Ainsi « *Pour obvier aux dommaiges que les gens d'armes tant Anglois que Navarrois ou Gascongs ou encore tout plein d'autres genz de plusieurs nations, meuz de mauvaise voulenté quanq ilz viennent sur le Pais, font à eux (les moines) et à plusieurs bons villages qui sont environ le dit Ostel, pour ce que icelui Ostel est assis en bon pais bien aisé de vivres, s'y venoient logier et demeurer pour cause de ce très long temps et les détroussent et mettent à povreté.*»

Et après enquête favorable par le Baillage de Caen : « *Nous leur voulussions, donner congiié et licence de faire emparer et fortifier le dit Ostel ; ce qui serait très expédient et proufitable pour le pais d'environ pour ce qu'il est loing de toutes forteresses royaulx de trois ou quatre lieues.*»

Ayant obtenu ce qu'il voulait, l'Abbé Jean de Renoison (Abbé de St Pierre sur Dives de 1395 à 1410), s'empressa de construire une tour et de consolider ses défenses extérieures. À partir de ce moment le lieu changea de nom. On ne parla plus de l'Ostel du Vivier mais de la forteresse sise à Mittois ou de la Tour du Vivier.

Ces précautions ne furent pas vaines car en 1412, lorsque les troupes du Duc d'Orléans mirent à sac les alentours de St Pierre sur Dives, le nouvel Abbé, Jean le Verrier et ses religieux y trouvèrent refuge. Non contents d'avoir fortifié leur Ostel, les religieux demandent en 1412, suite aux incursions du Duc d'Orléans, l'autorisation au Roi de France, d'avoir un capitaine et une garnison dans leur forteresse. Charles VI, dans un courrier daté du 26 novembre 1412, les satisfait. Le premier capitaine se nomme Raoul Guérin et stationne dans la forteresse dès 1413.

La paix n'est pas retrouvée pour autant car comme on l'avait déjà craint en 1415, le Roi Henri V d'Angleterre débarque à Touques en 1417, le 1er août, et fait la conquête de toute la Normandie avec une rapidité foudroyante. Saint-Pierre ne résiste pas à l'ennemi et la ville est épargnée. Cependant ses fortifications sont abattues. Seule la Tour du Vivier reste intacte.

Le 4 octobre 1417, le roi Henri V fait confisquer les revenus du Bourg de Saint-Pierre mais prend sous sa protection l'Abbaye et ses religieux et confirme dans leurs biens les moines par lettre datée du 7 mai 1418. N'ayant plus de fortifications et étant envahi, la charge de capitaine, si lourde financièrement pour les habitants de St Pierre sur Dives, devient inutile.

D'ailleurs Henri VI d'Angleterre supprime la charge de capitaine de Saint-Pierre le 11 octobre 1424. Cependant tout cela n'empêcha pas un certain Mondonnet de Vuade et chevalier gallois du nom de Robert James de se présenter à l'Abbé de Saint-Pierre comme capitaine de la place et d'exiger les gages alloués à cette charge. Les religieux refusèrent et leur fermèrent la porte du couvent. Furieux, Robert James alla, de son autorité, s'établir dans la tour du Vivier avec ses gens. De là, il se mit à rançonner les habitants des paroisses environnantes, leur causant toute sortes de vexations, les obligeant même à payer chaque année 9 deniers tournois par « feu ».

Cette situation fit élever un concert de plaintes, tant de la part des moines que des habitants d'alentour. Pour pouvoir l'expulser de la Tour du Vivier, ils asséchèrent le Vivier et démantelèrent la Tour à tel point qu'en 1450, un habitant de Carel, Jacques Poullart, âgé de 60 ans, et ses amis déclarèrent : « *L'eau d'environ fut mise hors tellement que présentement il n'y a plus que prairies et rosières* » et un autre, habitant de Lieury, Jean Osmont, de dire « *Depuis la venue des Anglois qui s'y (la Tour du Vivier) sont boutés de leur autorité et depuis, il y a environ 15 à 16 ans, a été la dite Tour démolie et désesparée du tout et de présent n'y a aucune eau où était le dit étang mais que prairies et rosières* ».



Dessin de Jean-Pierre Pflieger

Mais les malheurs de Saint-Pierre ne s'arrêtent pas là. Peu de temps après, Jean II duc d'Alençon, pilla le pays à plusieurs reprises et s'y installa. Il ne restait dans le pays nul habitant si ce n'est ceux qui avaient pu trouver refuge dans la forteresse avec les moines. C'est dans cet état de pauvreté et de démantèlement que le Roi de France Charles VII trouva l'Abbaye et ses environs en 1450.

La libération du joug anglais et le retour aux temps de paix permirent à toute la région de se remettre de ces temps de guerre qui duraient depuis trop d'années. Les moines se hâtèrent de remettre de l'ordre dans l'Abbaye et ses dépendances. Leur Ostel du Vivier n'offrait le spectacle que de la désolation : murs démantelés et calcinés, tour abattue, étangs vidés, bois des alentours coupés.

Loin d'être découragés, ils se mirent à rebâtir à l'emplacement de l'ancienne demeure, une habitation comprenant un rez-de-chaussée constitué d'une vaste pièce commune et un étage en colombages où l'on ne trouvait également qu'une pièce, vaste chambre où devaient se trouver, face à la grande cheminée, lit clos, coffres et armoires. Cette maison, les moines la firent non pour eux, mais pour le locataire qu'ils comptaient installer sur les terres asséchées de l'étang et celles essartées par les Anglais.

Ce manoir était accolé à une partie tout en pierre, comprenant, dans une ancienne salle de l'ostel, une cave et, au-dessus, une chambre pour le Père Abbé. Cette chambre possédait une grande cheminée portant les armes de l'Abbaye ainsi qu'un cabinet de toilette. D'étroites fenêtres aux sièges de pierre éclairaient cette pièce. Par souci de défense, ils avaient conservé une tour à meurtrières à l'arrière de la bâtisse. Cette tour servit de tout-à-l'égout pour le cabinet de toilette de la grande chambre et, en temps de guerre, pouvait être échafaudée à l'intérieur. À son sommet se trouvait une pièce de guet et un petit chemin de ronde. Un escalier à vis avec sa cage en colombages fut accolé aux deux bâtiments. À partir de ce moment, on n'appela plus le lieu que le « château de Mittois ».

Cependant, il est fort probable que l'ensemble fut reconstruit à une taille plus modeste qu'auparavant. Les moines vendirent certainement les pierres de la Tour du Vivier démolie ainsi que celles d'autres bâtiments. On retrouve par exemple au Manoir du Houlbec construit par Jean Le Bouteiller, écuyer de la paroisse d'Ecots autour de 1450, des pierres de construction que l'on peut dater du XII^e siècle. A vol d'oiseau, il y a entre le Vieux Château et le Houlbec, 1000 m. Sur la ferme du Vieux Château, il fut cultivé du blé, de l'avoine et du sarrasin et même de la vigne. Contrairement à ce que l'on pense, une grande partie des terres étaient labourées. Seul l'ancien Vivier resta en permanence en herbage.

Au cours du XVII^e siècle, le haut de la tour fut aménagé en volier : le volier était un pigeonnier installé sous un toit ou dans un grenier. Le colombier était un pigeonnier réalisé dans un bâtiment indépendant aux autres et strictement utilisé à cette fin. En Haute-Normandie, on disait sous l'ancien Régime que c'était au colombier que l'on voyait la fortune du propriétaire.

Le volier du Vieux château fut fait en pierre de taille alors que dans d'autres manoirs, on le trouve en terre passée à la chaux. Il comprenait encore 240 trous. Un couple de pigeons occupe un trou qui est accordé pour 40 ares de terre en propriété. La surface agricole exploitée autour du Vieux château par les moines pouvait représenter environ 96 ha, le volier comptait 500 pigeons. Si l'on estime à deux ou trois nichées par an et par couple, la production de pigeonceaux pouvait osciller entre 900 et 1400 petits. Le revenu tiré de ces oiseaux ne devait pas être négligeable.

Les 96 hectares n'étaient pas loués à la même personne mais découpés en plusieurs parties : la Ferme du Château, le Vivier, la Bergerie du Vivier, le Désert, la Couture, etc... On retrouve dans les archives de l'Abbaye des baux de 1477, fin approximative de la restauration du Vieux Château et de ses terres, jusqu'à la Révolution. Les abbés se faisaient payer leurs fermages en monnaies, en nature, et en journées de travail. Ces formes de rémunération durèrent jusqu'à la Révolution. Des pratiques similaires existaient encore dans les années 1900-1910 dans l'Orne et dans la Manche : le paiement en journées de travail était une réminiscence de l'ancienne « corvée » féodale.

Dans les baux de 1657 et 1683, on peut lire : « *La ferme est louée 725 livres tournois, douze chapons et quatre poules d'Inde. Les termes seront à Noël et à la saint Jean-Baptiste. Les chapons seront donnés de Noël à Carême. Le preneur se doit d'entretenir des bœufs de « harnois » et il promet de faire quatre journées lorsqu'il aura besoin. Le fermier se doit encore d'étaupiner (enlever les taupinières), d'herser, d'essarter et de bien clore l'herbage aux bœufs de harnois, d'entretenir les haies et les fossés. Il n'a pas le droit de labourer ce qui n'y est pas ainsi que de « des-saisonner » les dites terres. Les arbres fruitiers morts sont au fermier mais il doit replanter par an, 24 arbres nouveaux aux endroits les plus nécessaires. De plus, charge est à lui d'entretenir le manoir, maisons et autres bâtiments de la dite ferme, le sieur Abbé fournissant la tuile et la chaux.»*

Le preneur avait en contrepartie un privilège : il était dispensé de la « dixme » qui était dûe sur les grains dans le fief de sieur Abbé. Au XVIII^e siècle on note peu de modifications dans le manoir. De nouveaux bâtiments sont construits remplaçant ceux qui sont trop vétustes. En 1742, une note du couvreur Jean Cornet envoyée au sieur Abbé indique : « sur la maison demeurant, sur les bâtiments en pailli, sur la halle au crochet tant que sur celle aux grains, il n'y a rien à faire. Pour la grande couverte en tuiles, dix pieds de manque. Pour tout cela reçu 12 sols ».

En 1791, les terres et le manoir sont classés « Bien Nationaux ». Ils sont vendus à un marchand de biens de Lisieux nommé Jean-Baptiste Brière le 16 juin 1791. Le 23 septembre de la même année, il les revend à Monsieur et Madame Leroy de Saint-Martin-de-Fresnay. Les divers héritiers les vendront de 1880 à 1903.

Vers les années 1840-1850, les deux tiers des bâtiments agricoles brûlèrent. Ils furent reconstruits, en partie, sur le même emplacement, en briques et en pierres. L'entrée de la cour fut modifiée. On accéda au Manoir non plus par le nord mais par l'est. Près de l'ancienne entrée, furent construits des cochonniers. Des appentis furent accolés au Manoir.

Le bas de la cage d'escalier, en mauvais état, fut remonté, non plus en colombages, mais en briques. Le four à pain brûla. Quoique attendant à la maison cette dernière ne subit que de légers dégâts. Il fut rebâti en 1849. Son grenier fut augmenté d'un demi-étage, le rendant aménageable en chambre pour le personnel. Pour y accéder, on flanqua la façade d'un escalier métallique. L'intérieur du Manoir, resté très rustique, fut mis au goût du jour. Les plafonds et les murs furent plâtrés, les cheminées transformées : celle du rez-de-chaussée en partie murée, celle de l'étage coupée en son milieu par une cloison, quant à celle de la grande chambre, elle fut aménagée en penderie. Le pavage du rez-de-chaussée fut changé. Les gros pavés rectangulaires furent remplacés par du carrelage moderne. Les fenêtres à meneaux furent supprimées et remplacées par de plus grandes.

En 1867, Arcisse de Caumont, lors de la réalisation de son ouvrage « Statistique Monumentale du Calvados » remarqua le Vieux Château : « *Le manoir de Mittois se compose d'un logis dont voici un croquis. Il est entouré de fossés. Une tourelle carrée en saillie doit renfermer l'escalier* ». Arcisse de Caumont ne dut observer le manoir que de loin car il note que la maison possède à l'arrière une tour contenant certainement un escalier. Erreur ! Le rôle de la tour était tout autre.

Vers 1910, le fermier de l'époque, Auguste Bove, installa l'éclairage au gaz dans toute la ferme. Dans les caves, il aménagea des hâloirs à fromages ; dans les murs de l'une, il fit percer des meurtrières pour la ventilation. De la « chartrie » il fit un garage pour ranger son automobile. Dans la commune, on comptait alors deux propriétaires de voiture.



Etiquette de camembert La ferme du Vieux Manoir de Mittois, coll. privée.

En 1948, lors de la réfection de la toiture, les grandes lucarnes de la façade furent supprimées et les potagers de la salle et de l'étage, en mauvais état, démolis.

En 1974, la bergerie brûle. En 1983, les douves sont comblées et asséchées et, fin 1984, le mur arrière en colombages est restauré. Malgré notre monde « moderne » et les blessures que lui ont fait le temps, le Vieux Château intrigue encore les gens. Il n'est pas rare que des anciens du pays disent qu'ils savent où sont les oubliettes, qu'un souterrain relie le manoir à l'Abbaye.

La légende se mêle à l'histoire ou l'histoire devient une légende ? On ne sait. Ce qui sûr c'est que l'histoire de cette façon entre dans la tradition populaire et le devient.

Jean-Pierre PFLIEGER



Le château de Mittois, septembre 2024.



Eglise de Vieux-Pont-en-Auge : la litre funéraire des Dunot peinte sur le mur au-dessus du confessionnal.

A LA RECHERCHE DU DERNIER BARON DE VIEUX-PONT

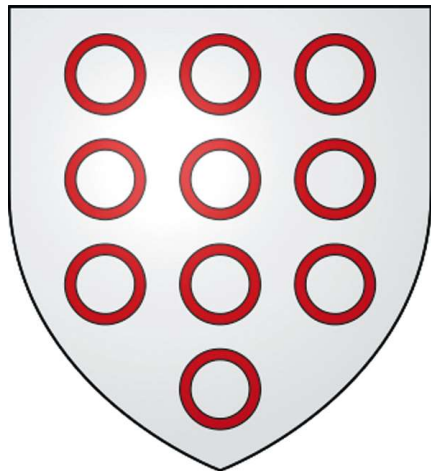
Il y a dans l'église de Vieux-Pont-en-Auge deux petites fresques identiques, peintes en couleurs à même le mur dans le coin nord-ouest de la nef, au-dessus du confessionnal.



Sur fond noir, on voit le blason d'un seigneur sur un écu encadré par deux grandes licornes et surmonté d'une couronne. Le temps a fait son œuvre et certaines parties ont été abîmées. Cependant, les deux dessins permettent d'avoir une idée précise de la composition initiale. Pendant très longtemps, j'ai ignoré ce que signifiaient ces peintures jusqu'à ce que je m'y intéresse. Tout cela m'a amené à étudier l'histoire de mon village. J'ignorais alors que cette quête m'amènerait aussi à Lourdes !

La litre funéraire des Dunot

J'ai d'abord appris que, lorsque le seigneur du lieu mourait, on peignait un bandeau noir tout autour de l'église sur lequel on ajoutait



Blason des seigneurs
de Vieux-Pont



les armes dudit seigneur. Ce type de représentation s'appelle une « litre funéraire ». Elle marque de façon ostentatoire qui est le « patron » du lieu. Au début, je me suis dit naïvement

qu'il s'agissait des armes des seigneurs de Vieux-Pont. Mais non, celles-ci sont constituées de 10 anneaux répartis sur l'écu.

En parcourant d'anciens numéros du Bulletin du Billot consacrés à Vieux-Pont, j'ai découvert que les armes peintes dans l'église de Vieux-Pont étaient celles des Dunot, famille noble installée dans la région de Saint-Pierre-sur-Dives au XVI^e siècle. Peut-être avez-vous remarqué le Manoir Dunot, siège historique de la famille, situé à l'entrée de Saint-Pierre, juste à côté du supermarché, sur l'ancienne commune d'Harmonville.

Quelques recherches m'ont ensuite aidé à retrouver, en langage héraldique, la description de ce blason : « d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 canettes en pointe, fasce d'argent, au chef chargé de 3 roses d'argent ». J'ai aussi appris que la couronne qui coiffe le blason est celle d'un baron. Figurez-vous que celle d'un marquis est différente !

Notre litre funéraire est donc celle d'un Dunot, baron de Vieux-

Pont sous l'ancien régime, avant la Révolution française de 1789. Chacun comprendra que cette coutume féodale cessa après la Révolution et qu'on arrêta alors de glorifier ainsi les seigneurs du lieu. Reste à trouver auquel des Dunot la litre peut être attribuée.

Messire Jean-Alexandre Dunot de Saint-Maclou, baron de Vieux-Pont ...

En fouillant sur Internet, j'ai compris que beaucoup d'informations sur la famille Dunot provenaient d'un livre écrit en 1776 par Jean-Alexandre Dunot de Saint-Maclou. Je l'ai trouvé sur un site de vente de livres anciens et, la passion n'a pas de prix, je l'ai acquis. Le titre est évocateur : « Mémoire pour la famille Dunot, où l'on voit les preuves de noblesse, ses services et ses alliances par Messire Jean-Alexandre Dunot-de-Saint-Maclou, Baron de Vieux-Pont, Seigneur de Castillon & de Houlbec, Chevalier de Saint Louis ».

Effectivement ce Jean-Alexandre (nous l'appellerons ainsi par facilité), y fait état, en détail, de l'histoire de sa famille et des états de service rendus par chacun de ses ancêtres et de leurs descendants au roi et à ses princes.

Il explique que c'est à la suite d'une querelle, en 1773, entre les moines de Saint-Pierre-sur-Dives et un cousin à lui, Mr Dunot de Berville, qu'il décide de publier ce livre d'une bonne centaine de pages. Les moines considéraient que la famille Dunot n'était point noble, remettant ainsi en cause ses droits. Un procès s'en suivit, perdu par les moines.

Le livre dresse la généalogie complète de la famille. Plutôt bien conservé et facile à lire, c'est une mine pour qui s'intéresse à l'histoire de Saint-Pierre et des alentours. Jean-Alexandre se présente comme « Baron de Vieux-Pont, Seigneur de Castillon et Houlbec, Chevalier de Saint Louis ». Il se pourrait que ce soit à lui qu'est dédiée la litre funéraire de l'église de Vieux-Pont.

On apprend aussi que notre Jean-Alexandre a eu une carrière militaire comme la plupart des membres masculins de sa famille dont beaucoup ont péri sur les champs de bataille sous les règnes de Louis XIV, XV et XVI. Son père Gabriel-Jacques s'était lui-même déjà rendu propriétaire de la baronnie de Vieux-Pont en 1743 mais, décédé trois ans plus tard, la vente fut cassée.

On peut supposer que l'achat de la propriété et du titre de baron tenait particulièrement à cœur à son fils. On sent à la lecture du livre que son extraction noble est un élément essentiel de la vie de Jean-Alexandre.

Peut-être raconterons-nous, dans un prochain Bulletin, l'histoire des Dunot qui a marqué celle de Saint-Pierre-sur-Dives et de sa région. En particulier celle de Gabriel-Jacques, le père de Jean-Alexandre, qui fut gouverneur de Marie-Galante du temps des flibustiers.

Pour savoir si la litre funéraire de l'église de Vieux-Pont est liée à la mort de Jean-Alexandre, il nous faut vérifier qu'il est bien décédé avant 1789 et qu'un autre Dunot, ayant pris le titre de baron du lieu, n'est pas lui-même mort avant 1789.

La mort de Jean-Alexandre Dunot-de-Saint-Maclou

Il est en fait décédé le 13 novembre 1780 à Paris où il demeurait ainsi que cela est indiqué dans l'inventaire de ses biens réalisé par acte notarié au début de 1781 (Archives Nationales). C'est une amie historienne qui a trouvé ce document aux archives nationales. Nous l'avons transcrit avec Pierre Ferrand ce qui nous a pris un certain temps compte-tenu de la graphie et du contenu de plus de 30 pages rédigé par les notaires qui font un état détaillé des possessions et dettes de ce Dunot.

Outre le fait qu'on apprend que le sieur en question avait plu-



sieurs dizaines de chemises et autres effets, l'acte nous indique qu'il habitait un appartement qu'il louait au 3ème étage d'une maison située Quai des Miramionnes (ou Maramionnes), c'est-à-dire sur les bords de Seine, à côté de l'hôtel de Nesmond, sur l'actuel Quai de la Tournelle.

C'est donc là qu'a lieu l'inventaire en question. Il est bien confirmé que Jean-Alexandre Dunot de Saint-Maclou, baron de Vieux-Pont, est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien capitaine au régiment de Beauvaisis. Il est chevalier seigneur et patron honoraire de Castillon, Houlbec, Fouque-le-Loup, Grandval et autres lieux. J'ignore où se trouve Fouque-le-Loup mais par contre, Houlbec et Grandval sont situés sur la commune de Vieux-Pont-en-Auge, du côté de Castillon-en-Auge, Coupesarte et Saint-Julien-le-Faucon.

... Baron de Vieux-Pont et seigneur d'Houlbec¹

Le ruisseau d'Houlbec qui donne son nom à cette partie de Vieux-Pont-en-Auge, prend sa source à Castillon-en-Auge où il se

nomme « ruisseau de la Garenne ». Il rejoint la Viette un peu plus loin, à la limite de la commune des Authieux-Papion. C'est un petit cours d'eau qui ne coule presque plus l'été mais qui peut déborder lors de fortes pluies.



U n e
g r a n d e
p a r t i e d u
n o r d d e
V i e u x -
P o n t - e n -
A u g e e s t
d é n o m -
m é e H o u l -
b e c s u r
l ' a n c i e n

Le vallon d'Houlbec à Vieux-Pont-en-Auge. L'ancien cadastre de 1834 (archives du Calvados). Il y avait autrefois un château à Houlbec mais il n'y en a plus aucune trace aujourd'hui, pas plus que sur l'ancien cadastre.

Il devait être situé le long du ruisseau en question au fond de la petite vallée. Seule une photo aérienne, repérée il y a quelques années sur Google Maps, montre des traces de fossés qui laissent penser à une cour et une basse-cour entourées de douves, le long du ruisseau d'Houlbec, au pied du lieu-dit la Cour Grandval situé à deux pas (source Jean-Jacques Darthenay).

L'acte d'inventaire après décès de Jean-Alexandre nous apprend aussi qu'il était marié à Marie-Anne-Victoire Le Cointre de Berville dont le père était capitaine d'une compagnie de milice de la Guadeloupe. On apprend également qu'un contrat de mariage avait été

passé entre les époux le 18 février 1765 à Basse-Terre à la Guadeloupe où ils se sont mariés. Décidemment, les Dunot de Saint-Maclou étaient de grands voyageurs pour leur époque ...

Jean-Alexandre Dunot de Saint-Maclou est lui-même né à Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante le 13 mars 1733 (archives de la Guadeloupe).

L'achat de la Baronnie de Vieux-Pont

C'est aux archives du Calvados que nous avons retrouvé un autre acte notarié très utile pour notre recherche : l'acte d'achat de la Baronnie de Vieux-Pont dont l'acheteur n'est autre que Jean-Alexandre ! Daté du 26 mai 1770, il y est indiqué que Jean-Alexandre Dunot de Saint-Maclou demeure « en son château d'Houlbec ». Il achète la Baronnie de Vieux-Pont (et Castillon) à Messire Joseph-François de Bressac. L'acte nous donne les détails de cette acquisition. C'est le père de Joseph-François de Bressac, seigneur de Castillon et lieutenant de roi

d'Honfleur, qui l'avait achetée en 1753 à Madame Aubéry de Vatan. Le document décrit avec précision les limites de la baronnie qui se trouve essentiellement autour du bois de Vieux-Pont, avec les noms des propriétaires limitrophes. C'est la même chose pour la partie sur Castillon.

Mais alors, qui est Madame Aubéry de Vatan ? Qui était cette famille noble dont on trouve plusieurs membres importants au XVII^e et XVIII^e siècles ? Quel lien avec Vieux-Pont ? C'est une autre histoire ...

Les héritiers du Baron Jean-Alexandre

Jean-Alexandre Dunot est mort à l'âge de 43 ans et n'eut pas d'enfant. C'est la raison pour laquelle, sa veuve mais aussi ses frères sont cités en tant qu'héritiers dans l'inventaire de ses biens (... et de ses dettes).

Il s'agit de Jacques-Philippe Dunot, écuyer, sieur de Grandval, demeurant ordinairement en sa terre et paroisse d'Ouézy et de Gabriel-Antoine Dunot, Chevalier de Saint Maclou, Major des villes et

château de la ville de Caen², y demeurant. Tous deux sont également nés à Marie-Galante. Les deux frères sont représentés lors de l'inventaire réalisé par un procureur au Châtelet. La veuve est également représentée car demeurant à la Guadeloupe.

L'acte d'inventaire après décès comprend un document encarté datant du 25 juillet 1766 et qui porte sur la succession du père de ces trois frères Dunot. Il y est indiqué que Jean-Alexandre achète à ses frères le château d'Houlbec aux enchères. Pourtant, il vend le 6 mars 1779 « le pont levis, les murs d'appui, carreaux, pierres et tous matériaux propres à bâtir », ainsi qu'une partie des meubles dudit château d'Houlbec. Il vend également le 13 mai 1772 à Pierre-François Jarry³, procureur à Saint-Pierre-sur-Dives, la ferme et les terres d'Harmonville alors qu'il les avait acquises de son cousin Pierre Dunot de Berville quelques années plus tôt.

On peut penser, au vu de l'acte d'inventaire après décès de Jean-Alexandre, que celui-ci était dans une situation financière délicate et que, pour conserver sa baronnie, sans compter le train de vie parisien de notre baron, il a dû vendre une bonne partie de ses biens pour faire face.

C'est Jacques-Philippe, en tant qu'aîné, qui héritera très probablement du titre de baron de Vieux-Pont jusqu'à ce que la Révolution ne lui confisque sa baronnie. Comme celui-ci est décédé bien plus tard, c'est bien à Jean-Alexandre Dunot de Saint-Maclou qu'il faut attribuer la litre funéraire de l'église appliquée à sa mort.

Voilà donc l'enquête résolue ! Mais alors, qu'est devenu le baron (Jacques-Philippe) après la Révolution ?

La Révolution à Vieux-Pont ... et la fuite en Angleterre

Les documents de la commune consultables aux archives départementales indiquent que les villageois de la commune de Vieux-Pont-en-Auge ont brûlé les papiers de la Baronnie et se sont partagé les

terres en question aux cris de « vive la république ! ». Pourtant, ils n'ont pas détruit la litre funéraire dans l'église puisqu'une partie nous est parvenue quasi-intacte, ce qui tendrait à prouver que les révolutionnaires ont surtout trouvé intéressant de s'approprier les communaux de l'ancien seigneur.

Quant au baron, Jacques-Philippe Dunot de Saint-Maclou, il semble qu'il disparaisse à cette époque comme beaucoup de nobles qui craignent pour leur vie et leurs biens.

Je perds donc sa trace ... jusqu'à ce que des voisins me contactent au sujet des Dunot de Saint-Maclou dont l'un des membres vivait à Ouézy au XIX^e siècle...

C'est ainsi que des membres de l'association qui s'occupe de l'église d'Ouézy sont venus à l'église de Vieux-Pont-en-Auge où nous avons échangé sur nos connaissances respectives. Ils m'ont offert à cette occasion un livre consacré à un certain Georges-Fernand Dunot

de Saint-Maclou !...



On y découvre que Jacques-Philippe Dunot de Saint-Maclou, qui avait disparu à la Révolution, était le grand-père de Georges-Fernand qui porte dans le livre le surnom de « Docteur de la Grotte ». Jacques-Philippe, frère de Jean-Alexandre, fut donc le baron de Vieux-Pont au moment de la Révolution et conserva le titre jusqu'à

son décès à Ouézy, le 3 octobre 1810, à l'âge de 82 ans (archives du Calvados). On apprend qu'il s'était remarié avec Marie-Marguerite-Françoise Thomas après un premier mariage avec Marie-Anne de Malherbe en 1753.

Il est très probable qu'il ait fui en Angleterre pendant ces années difficiles pour la noblesse. On sait ensuite que le couple a eu un fils, nommé Isidore et que cet Isidore Dunot de Saint-Maclou épousera Augusta Le Sueur de Colleville (née en 1792 à Londres – décédée en 1879).

Retour à Ouézy

Après la perte d'un premier fils à la naissance, Isidore et Augusta donnent naissance à un deuxième fils le 10 juillet 1828, nommé Georges-Fernand (archives du Calvados). Il est né à Ouézy où la famille est installée dans une grande et belle maison située rue Auguste Lemonnier.

La sœur d'Augusta, Anne Georgina Sarah Le Sueur de Colleville se marie avec Marie-Joseph de Gombault-Razac. Ils ont une fille, Marie-Sidonie, née dans le Middlesex en 1825, confirmant ainsi la thèse de la fuite en Angleterre pendant les événements de la Révolution.

Les cousins, Georges-Fernand et Marie-Sidonie se marient civilement le 17 juin 1848 à Ouézy. Georges-Ferdinand a à peine 20 ans et Marie-Sidonie 23 ans. Une dispense du pape est nécessaire pour célébrer le mariage religieux des cousins germains qui se tient à Saint-Sylvain 2 mois plus tard, le 12 août !

Après des études agricoles, il devient médecin, activité qu'il exerce à Ouézy. Il est réputé pour soigner les personnes pauvres. Il est très engagé dans le domaine religieux. Ami d'Arcisse de Caumont, il est membre de la Société des antiquaires de Normandie entre 1859 et 1860. Il devient Maire d'Ouézy en 1865 jusqu'en 1871, année où le couple décide de quitter la Normandie pour aller s'installer à Nice afin de trouver un climat plus doux pour Marie-Sidonie dont la santé n'est pas bonne. La mère de Georges-Fernand et celle de Marie-Sidonie, tante et belle-mère de son époux, les y accompagnent. A la mort de son père en 1869, Georges-Fernand Dunot de Saint-Maclou peut alors porter le titre honorifique de Baron ...

De Nice à Lourdes

En 1876, la santé de Marie-Sidonie se dégrade. L'année sui-



Portrait de Georges-Fernand Dunot, coll.
Archives du Sanctuaire de Lourdes.

vante, sans espoir de guérison, son état est tel qu'elle demande à se rendre à Lourdes. Elle y décède le 27 août 1877 et son corps est ramené à Nice pour y être enterré.

Fervent croyant, Georges-Fernand se retire d'abord au monastère de Saint-Pons, près de Nice, dans une communauté d'Oblats. En 1883, il revient à Lourdes. Il y travaille en tant que Directeur de la Grotte. Il s'implique au service des Hospitaliers et s'occupe, en tant que médecin, de l'examen des malades en cas de guérison.

Il emménage dès lors de façon saisonnière à Lourdes. Il com-

prend bien le français. Il est que très et qu'il est scientifique obtenu par eux, le Bureau des Finances. Fin 1888, un bois est reçu. Le Bureau de l'Europe en 1888.



nt-Macloou qu'à sa mort, a Lourdes, le 10 septembre 1891

à l'âge de 63 ans. Il est enterré dans le cimetière des Chapelains. 1300 pèlerins suivent la cérémonie. Le cortège est conduit par son beau-frère, Robert-Tancrede de Hauteville et 50 Hospitaliers dont Georges-Fernand était le chef.

Sans descendance, il est donc le dernier Baron de Vieux-Pont !

Epilogue : le cimetière des Chapelains à Lourdes

J'ai enfourché mon vélo en mai dernier pour un périple entre la Normandie et le Pays Basque. Comme un clin d'œil à la litre funéraire de l'église de Vieux-Pont, je m'étais décidé à faire le détour pour

aller rendre visite à Georges-Fernand à Lourdes !

Après un tour dans la ville de Lourdes, remplie ce jour-là de pèlerins et de militaires, j'ai fini par trouver le cimetière en question, sur une petite colline à l'écart, dominant le Gave de Pau, à l'arrière du bâtiment des Chapelains.

J'ai dû poser mon vélo derrière un bâtiment technique pour monter à pied, bien loin de la foule, un petit chemin enherbé et découvrir là, dans une indifférence totale, un vieux cimetière, quasiment abandonné. Parmi une vingtaine de tombes, toutes marquées d'une simple croix, celle du baron Dunot de Saint-Maclou, seul laïc en ces lieux, est gravée de son nom et de la date de sa mort.

J'ai pris quelques photos avec mon téléphone et j'ai repris ma route sous un beau soleil pyrénéen en pensant au parcours que je venais d'accomplir, comme un pèlerinage personnel.



Tableau de l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives : le clocher de l'église paroissiale apparaît derrière l'abbaye.

UN NOUVEAU CIMETIÈRE À SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

L'église paroissiale de Saint-Pierre-sur-Dives était située au nord-est de l'abbaye, à peu près là où se trouve aujourd'hui la mairie de Saint-Pierre-en-Auge. Le cimetière était réparti autour de cet édifice disparu après la Révolution Française (cf. article Bulletin N° 152).

Le 24 septembre 1783, le curé de Saint-Pierre-sur-Dives, Charles Joseph de Montigny, écrit une lettre à l'évêque de Sées pour lui faire part de son inquiétude au sujet de l'inhumation des habitants de la paroisse. Il demande à l'évêque de Sées, dont il dépend, d'intervenir pour pouvoir disposer d'un terrain afin d'y établir un nouveau cimetière. Il insiste sur l'urgence de le faire car le cimetière situé autour de l'église paroissiale est plein et on doit y enterrer les morts, les uns sur les autres :

*« Monseigneur,
supplie humblement Charles Joseph de Montigny, curé de Saint Pierre sur Dives et vous remontre que l'emplacement du cimetière actuel de ladite paroisse étant insuffisant pour la sépulture des paroissiens, et d'ailleurs approuvé par les arrêts des cours, les habitans se sont assemblés et ont délibéré relativement à l'acquisition d'un terrain propre à servir de cimetière, que les délais desdits paroissiens à se procurer ce nouveau terrain ont porté Monsieur le Procureur général à intervenir comme partie, qu'il vient d'être rendu un arrêt au parlement de rouen pour s'emparer d'un endroit situé hors le bourg, et toute fois autant à la proximité des paroissiens que le local le permet.*

Le suppliant observe qu'il est de la dernière importance qu'on exécute l'arrêt de la cour vu que l'ancien cimetière est rempli et qu'on est exposé à entasser corps sur corps et j'attends d'obtenir une ordonnance de sa grandeur qui constate et présente ce qui est nécessaire dans de pareilles circonstances. »

Le vingt quatre septembre 1783
de Montigny, curé de St Pierre sur Dives.

La réponse de l'évêque, datée du même jour, conditionne son avis favorable à la production d'un procès-verbal confirmant l'insuffisance de l'ancien cimetière et indiquant la situation du futur, sa dimension et l'endroit où se trouvera la croix. Il demande à ce que le procès-verbal soit établi par le curé d'Estrées, doyen du secteur :

« Nous, Evêque de Sées avant de faire droit sur la présente, avons commis le Sieur curé d'Estrées doyen de Saint Pierre sur Dives, pour dresser procès verbal du cimetière qui a servi jusqu'à présent à l'inhumation des corps des fidèles, de la nécessité de s'en procurer un nouveau, dresser pareillement procès verbal de l'emplacement proposé pour ce nouveau cimetière, de sa situation, dimension et clôture, désigner l'endroit où sera placée la croix, si fait n'a été, sera faite la description dudit lieu, circonstances et dépendances, pour le tout ainsi fait, et à nous rapporté, être statué ce qu'il appartiendra ;

donné à Sées le vingt quatre septembre mil sept cent quatre vingt trois.

Jean Baptiste évêque de Sées.

Agier Vicaire général. »

Des tractations avaient eu lieu entre les paroissiens et les moines de l'abbaye pour obtenir d'eux une parcelle susceptible de convenir à l'implantation d'un nouveau cimetière. Cependant, la négociation ne s'était pas engagée sur de bonnes bases.

Une première rencontre avec un moine avait permis d'envisager un échange que toutes les parties présentes semblaient avoir approuvé, à savoir que, contre la cession de la nouvelle parcelle à la paroisse, l'ancien cimetière reviendrait aux religieux de l'abbaye. Cependant, la donne a changé comme nous en informe la saisine des moines envoyée au Bailly de la haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives le 19 décembre 1783.

Le curé et le trésorier de la paroisse reviennent sur la décision de céder l'ancien cimetière aux religieux et indiquent que la paroisse versera une rente pour la parcelle cédée par les moines pour établir le nouveau cimetière :

« Dom Marin Alexandre Le Vasseur, religieux procureur de ladite abbaye et spécialement chargé des pouvoirs de ladite abbaye, pour présenter la présente requête par acte capitulaire de ce jourd'huy de ladite abbaye qu'il se soumet représenter [.....]vous remontre que les habitants de ce bourg [.....] en présence de Dom Alexis Crépin précédemment procureur de ladite abbaye et non muni des pouvoirs ad hoc, ont arrêté d'une voix unanime que lesdits sieurs religieux cèderaient une demie-acre de terrain à prendre dans une pièce à eux appartenant nommée « la fosse aux martinets », jouxtée et bornée. Au procès, il fut convenu alors que pour indemniser lesdits sieurs religieux du prix de cette cession, on leur abandonnerait l'ancien cimetière étant au bout de l'église [NB : il faut entendre église paroissiale] et dont tout annonce que les suppliants étoient jadis les possesseurs puisque, outre que ce doit être une place publique à eux appartenant en qualité de seigneur du lieu, on y aperçoit encore le cintre d'une grande porte qui donne sur leurs héritages, à la charge par lesdits religieux de planter une allée d'arbres. Les habitans ayant à leur tête le sieur Montigny curé de ce lieu et maître Jarry procureur trésorier de la fabrique, ont changé de système et n'ont plus voulu céder l'emplacement du cimetière ancien, ils ont désiré le conserver à la fabrique et faire une rente aux suppliants en indemnité de la cession d'une demie-acre. »

Se déclarant « amis de la paix » les moines acceptaient les nouvelles propositions, d'autant qu'ils étaient confiants dans la tenue des tractations, le procureur fiscal étant à la fois leur protecteur et celui de la fabrique. Cependant le moine poursuit :

« mais qu'elle a été leur surprise quand par la signification qui leur a été faite le quatre de ce mois lors d'une sentence émanant de vous, Monsieur, le dix sept novembre dernier ils ont vu que les experts par vous nommés n'ont estimé la valeur de la demie-acre et six pieds de largeur, en outre de leur procès-verbal que la modique somme de vingt cinq livres de rente au capital de six cents livres, ce qui vous a forcé, Monsieur, de rendre votre sentence en conformité de leur procès-verbal [.....] Tout le monde sait que les terres situées dans le canton valent plus de cinquante livres l'acre, que particulièrement celles de la campagne de St Pierre étant plus proches du bourg, elles sont plus susceptibles d'améliorations, que d'ailleurs il y a encore six pieds d'accordés au-delà de la demie-acre pour faire des fossés et des hayes, ce qui occasionne toujours du dommage à la pièce de terre. »

Ce courrier fait réponse à la prospection faite sur le terrain le 24 octobre 1783 par Louis Piquot et Jean Cuvigny, marchands laboureurs demeurant dans les paroisses de Hiéville et Thiéville, nommés comme experts et comme jurés auprès du Bailli pour faire la visite et l'estimation de la pièce en question.

Dom Le Vasseur demande donc que le procès-verbal soit annulé et qu'un nouveau soit établi sous huitaine pour ne pas retarder l'édification du cimetière. Soucieux de leur intérêt, les moines ne semblent pas prêts à brader la parcelle qu'ils considèrent estimée en dessous de sa valeur réelle. Cependant cette revendication des religieux arrive un peu tard, après la sentence rendue du 17 novembre 1783 qui entérine définitivement la transaction, d'autant plus qu'aucun d'entre eux ne s'est déplacé pour assister aux audiences. Ils en paieront les conséquences !

Voici des extraits de la sentence :

« Parties ouies et led(it) p(rocoureu)r fiscal demandeur et led(it) Sr de montigny et jarry curé et trésorier de ce bourg de l'avis de l'assistance conforme au nôtre. Nous avons accordé deffaut aud(it) Sr p(rocoureu)r fiscal sur lesd(its) Srs prieurs et religieux de St p(ier)re sur dive et en jugeant le profit du deffaut pris et conclu à notre audience du treize octobre d(erni)er, nous disons qu'en exéc(écuti)on de l'arrêt de la cour cy devant induit et datté et vû ce qui résulte du procès verbal des experts du treize octobre d(erni)er et aujourd'huy, la demie acre de terre ensemble les six pieds de largeur à prendre dans la pièce de terre nommée la fosse aux martinets appartenante auxd(it)s Srs religieux au delà de la demie acre bornés d'un bout le chemin tendant à la campagne, d'autre bout et d'un costé, le surplus de lad(ite) pièce de la fosse aux martinets et d'autre costé le chemin de St p(ier)re sur dive à livarot, servira pour faire l'emplacement du nouveau cimetièrre, à l'effet de quoy, nous avons lad(ite) demie acre de terre et six pieds de largeur en outre dans tout son contour pour en faire la clôture déclarée acquis en propriété au profit du trésor et fabrique de St p(ier)re sur dive, aux charges par led(it) trésor et fabrique de payer aud(its) Srs prieurs et religieux de l'abbaye dud(it) lieu vingt cinq livres de rente annuelle foncièrre et irraquitable à courir de ce jour pourquoy notre présente sentence vaudra de titre de propriété et en sera mis une expédition en bonne forme aux mains desd(its) Srs religieux aux frais de la fabrique ce tout au terme dud(it) arrest au surplus nous avons autorisé led(it) Sr p(rocoureu)r fiscal lors de la prise de possession du terrain de faire [sister?] le Sr retout arpenteur juré dem(euran)t à mézidon que nous avons nommé de notre Office pour déterminer et fixer l'étendue dud(i) terrain à l'extrêmité duquel il sera planté des devises, parties p(rése)ntes ou duement intimées; ordonnons en outre qu'immédiatement après la sig(nificati)on de notre présente sentence faite, lesd(its) Sr curé et trésorier seront tenus de faire faire les ouvrages nécessaires pour mettre le terrain en état de servir de cimetièrre; sinon et à faute de ce, qu'il sera procédé à l'adjudication et confection desd(its) ouvrages dont exécutoire ce cas sera accordé sur eux, le tout

*conformément à l'arrêt de la cour condamnons au surplus les Srs religieux aux dépends occasionnés par leur défaut de comparence et lesd(its) Srs curé et trésorier au couts et dépends de notre sentence et sig(nificati)on d'icelle sauf audit Sr trésorier à les employer dans son compte qu'il a à rendre ainsy que les autres frais et dépends par lui faits et les couts des ouvrages qu'il est condamné de faire et ont été les dépends ajugés par la p(rés)ente contre lesdits Srs religieux taxés, liquidés et modérés par nous juge sudi à la somme de trente trois livres quinze sols neuf deniers en temps seulement que de ceux occasionnés par leur défaut de comparence dans lesquels sont entrés vingt livres dix sept sols six deniers taxés aux experts dont exécution leur a été pareillement accordés, ceux ajugés contre lesd(its) Srs curé et trésorier, que ce dernier est autorisé d'employer dans le compte qu'il doit rendre à la fabrique ont été taxés et liquidés par nous juge susd(it) à la somme de dix neuf livres deux sols six deniers compris le coût et émolument de la p(rése)nte, même la si(gnificati)on au dom(ici)lle des parties, non compris les frais de l'expédition de lad(ite) sentence à remettre au Srs religieux, d'iceux de prise de possession et ouvrages à faire pour la clôture et mettre le terrain en état de servir de cimetièrre sauf à les taxer lors que nous en serons requis et donnée en mandement.
Signé planché toute scellé et aumont. »*

Rendez-vous est donc pris pour l'arpentage définitif du terrain. Jean Baptiste Dutrosne, le sergent royal du baillage de Falaise et des hautes justices de Saint-Pierre-sur-Dives et de Pont, qualifié de « huissier, priseur, vendeur », remet la copie de la sentence aux moines le 4 décembre 1783 :

[A ce qu'ils n'en ignorent avec sommation de se conformer au jugé et prononcé de la sentence sus coppiée, et par même moyen, j'ay fait sommation et intimation par assignation auxdits Srs prieurs et religieux d'être présents, si faire le veulent à la prise de possession qui sera faite vendredy prochain dix heures du matin de la demie acre de terre et six pieds de largeur pour les clôtures d'icelle, demi acre de terre dans la fosse aux martinets app(artenan)te auxd(its) Srs prieurs et religieux de l'abbaye de St p(ier)re sur dive et à l'arpentage qui en sera fait par le Sr retout nommé d'office par icelle sentence suscoppiée, et à la plantation qui se fera des devises pour fixer l'étendue du terrain en question...]

Si l'affaire était judiciairement définitivement résolue, les soucis n'allaient pas disparaître pour autant. Les conditions météorologiques s'ingéniaient à contrarier l'avancée des travaux. Le curé De Montigny renvoyait un courrier à l'évêque :

« Saint Pierre sur Dives 16 octobre 1784,

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me mander qu'il fallait un nouveau procès-verbal de Monsieur le Doyen par lequel il constatait non seulement la parfaite clôture de notre nouveau cimetière mais encore la plantation d'une croix. J'ai jugé d'après cette lettre que vous regardiez cette circonstance comme nécessaire, en conséquence nous avons fait travailler des maçons pour nous faire une croix neuve en carreau. Elle doit bientôt être faite mais la gelée, les neiges sont venues les surprendre et interrompre leur ouvrage ; nous ne savons combien ce temps rigoureux durera et peut-être même qu'on n'osera s'exposer à la planter cet hiver, comme notre cimetière est tout-à-fait plein, nous ne pouvons nous dispenser de nous en servir de nouveau au plus tôt, ayez donc la bonté de nous autoriser à le bénir avec une petite croix de bois qui n'y sera que jusqu'au moment qu'on plantera celle de carreau ; je n'ai pas jugé convenable d'avertir Mr le Doyen de se mettre dans une saison si dure dans de mauvais chemins pour vous dire que la croix n'est point plantée, à cela près mr toutes les vidanges sont enlevées du nouveau terrain, les murs clos il y a plus de trois semaines, la porte placée et fermée à clef. Il nous serait disgracieux d'entasser encore les corps les uns sur les autres dans l'ancien cimetière dès que nous avons un terrain propre à les recevoir. Je suis bien fâché de n'avoir plus de place dans l'ancien et nous avons bien de la poisse et du mauvais chemin pour accéder au nouveau terrain. J'attends par la poste la réponse de cette lettre et la permission que je vous demande. »

Quelques jours plus tard, le doyen, constatant que le cimetière paroissial est devenu insuffisant pour accueillir de nouvelles sépultures, il poursuit sa visite pour inspecter le nouveau lieu qui lui paraît bien adapté. Il indique qu'il faut installer la croix au milieu du cimetière :

« Aujourd'hui neuf novembre mil sept cents quatre vingt quatre sur les dix heures du matin, nous Jeanfrançois julien thomas de la barberie curé d'estrait La Campagne doyen de Saint pierre sur dive, licentié es droit commissaire nommé par Monseigneur L'illustrissime et révérendissime Eveque de Sées suivant son ordonnance du vingt quatre septembre mil sept cents quatre vingt trois, nous sommes transportés étant assisté de Me pierre françois Jarry procureur aux juridictions de St pierre sur dive pris pour notre greffier en cette partie après avoir reçu de luy le Serment en tel cas requis, nous sommes de pié transporté[.....]dans un emplacement hors le bourg contenant demy acre où sont plusieurs ouvriers travaillant à parachever le mur de cloture qui suivant les apparences doit [.....]se finir soit de peu de jours. Lequel emplacement nous parait très convenable pour servir de cimettière et qu'il n'étoit guère possible de choisir un emplacement plus propre, étant hors le bourg bien aéré et à une certaine distance de maison; dans lequel cimettière devra être placée au milieu une croix qui désignera la destination du(dit) emplacement et [découle] ce que dessus de la réquisition de maitre charles joseph de Montigny preb(tre) curé dud(it) st p(ier)re sur dive nous en avons fait et dressé le présent proced verbal pour valloir et servir ce qu'il appartiendra et avons signé avec notre greffier ce dit jour et an que dessus. »

Thomas de la Barberie C. d'Estrees
Jarry

Tombe de Jarry dans le cimetière de Hiéville avec son inscription:

D.O.M

Ci git

Messire P.PH. JARRY, AVOCAT
LA LUMIERE DE SON SIECLE;
BON EPOUX, PERE TENDRE,
AMI FIDELE ET GENEREUX;
MORT LE 5 JUIN 1817,
AGE DE 67 ANS.
R.I.P.



Enfin, l'évêque donne son accord à la demande du curé de pouvoir procéder à la bénédiction d'une croix provisoire en bois dans le nouveau cimetière afin de pouvoir commencer à y enterrer les morts. Le rituel de cette bénédiction est bien relaté en détail dans le procès-verbal du 27 décembre 1784 :

« *Saint Pierre sur Dive*

Aujourd'hui lundi vingt sept décembre mil sept cent quatre vingt quatre, nous Charles Joseph demontigny bachelier en droit civil et canonique, prêtre curé du bourg et paroisse de Saint pierre sur dive, en conséquence d'une permission de monseigneur l'évêque de Sées en datte du vingt et un de ce présent mois de bénir la portion de terre fixé par arrêt du parlement de rouën pour servir de cimetière nouveau et à nous adressée par monsieur L'abbé de Brest son grand vicaire, nous nous sommes transportés processionnellement le jour même de la réception de cette autorisation audit terrain, accompagné de notre clergé et du sieur Jarry trésorier, étant suivi de nos paroissiens assemblés au son des cloches, et ayant procédé à la dite

bénédictio nous avons dit l'oraison, nous nous sommes agenouillés devant la croix en bois y placée, avons chanté les litanies, avons aspergé le dit terrain de gauche à droite, avons récité la seconde oraison, mis les cierges sur la croix l'avons encensée et aspergée et nous sommes en tout conformés selon notre pouvoir au rituel et avons observés les cérémonies prescrites et d'usage en pareil cas; pourquoi avons de tout ce que dessus fait et dressé le présent procès-verbal pour servir ainsi que de raison et en être déposé un double au greffe du secrétariat de l'évêché de Sées et l'autre rester en dépôt dans le coffre du trésor et fabrique de la dite église de St pierre sur dive en foi de quoi avons signé le présent ce dit jour et an et ledit sieur trésorier signé avec nous. »

Demontigny curé de st pierre sur dive
Jarry trésorier



La croix du nouveau cimetière de Saint-Pierre-sur-Dives avec la pierre tombale du curé de Montigny.

On peut penser que la croix de pierre fut implantée au printemps 1785 au milieu du nouveau cimetière à la place de la croix en bois initiale. A l'époque, la surface du lieu était d'un peu plus d'une demie acre soit environ un demi hectare.

Quant à la croix de l'ancien cimetière, il n'est pas improbable que soit celle qui fait face aujourd'hui à l'entrée principale de l'abbatiale, devant l'actuel centre médical, où elle avait été déplacée ultérieurement.

Pierre FERRAND

Sources:

1G1266 Arch. de l'Orne et H7217 Arch. du Calvados

SOUVENIRS D'UNE ANCIENNE EMPLOYÉE DE LA MAISON DE RETRAITE SAINT-JOSEPH

Témoignage recueilli par Marcel COULON,
propos recueillis en 2021.

La maison de retraite

Lorsque je suis arrivée en avril 1966, la maison était tenue par 3 religieuses : Mère Saint Jean de Dieu, Sœur Geneviève, Sœur Marie des Anges. Elle ne s'appelait pas « Maison de retraite » mais « Hospice ». Il y avait 42 pensionnaires, principalement des indigents.



Les 3 religieuses qui dirigeaient l'hospice.

Il y avait 2 salles pour prendre les repas, l'une plus conviviale pour les payants, la seconde plus rudimentaire pour les pauvres. Les payants mangeaient dans des assiettes en faïence et buvaient dans des verres, les autres dans des assiettes en métal et des gobelets. Les plus hardis allaient mendier du marc dans les nombreux cafés de St-Pierre afin que les religieuses leur fassent un semblant de café.

A l'étage du grand bâtiment, côté rue, il y avait 2 dortoirs de 6 lits et 4 chambres, ils étaient 16 pensionnaires. Il n'y avait qu'un seul WC pour tout le monde. Il se trouvait à la place de l'escalier conduisant dans le service du passage. Chaque personne avait un pot de chambre mais parfois c'était un pot pour deux. On était obligé d'aller les vider à la rivière.

Au rez-de-chaussée, il y avait un dortoir d'hommes. La plupart étaient des gens très modestes. On trouvait des litres de vin rouge sous les matelas. Parfois, ils cassaient la bouteille et le matelas était imbibé. Cela donnait lieu à des engueulades mémorables. Nous, on riait jaune ! Pourtant la Supérieure était sévère. Elle est partie en septembre 1966. Dans l'actuel bureau des infirmières, se trouvait une chambre de 2 lits. Ils étaient très à l'étroit.

Dans le bureau des secrétaires, il y avait, du côté bureau de direction, une cave¹ qui servait de réserve d'épicerie et au fond, coté lavabos, il y avait un résident. Inutile de dire que c'était minable. Un petit réduit, devant, servait de coin repos. A la place de l'ascenseur actuel, une autre chambre de 2 lits. Toutes ces chambres n'avaient aucun sanitaire.

Dans le vestiaire actuel, à savoir la 2ème porte à gauche, se trouvait la cave¹. Plusieurs tonneaux alimentaient la maison en boisson.

La lingerie se trouvait à la place de l'atelier du matériel d'entretien. Heureusement qu'à l'époque, les gens changeaient moins souvent de linge car la pièce était minuscule.

La morgue a toujours été au même endroit.

L'actuelle buanderie était partagée en 3 : devant se trouvait le bureau de la religieuse et derrière la buanderie qui donnait accès directement au lavoir. Dans ce petit coin, couchait une misérable. Elle avait une paille sous l'escalier. C'est une des premières choses qu'en 1966, la nouvelle Directrice a supprimé en lui donnant un lit dans une chambre correcte.

Tout le lavage était fait à la main par une seule personne dans le lavoir de l'hospice qui se trouve après le lavoir municipal. C'était très dur et très sale. Les couches à usage unique n'existaient pas. Le repassage était fait également par une seule personne. Elle faisait aussi la couture.

A la place de l'actuelle salle de loisirs, se trouvait un dortoir de 6 personnes. Il n'y avait qu'un seul WC. Au-dessus, sur le palier du premier étage, il y avait 5 chambres. La cuisine n'a pas changé de place. Par contre, elle a subi plusieurs liftings.



Carte postale de l'hospice St-Joseph en 1966.

L'hospice était géré par la mairie. Il y avait peu de personnel. C'était les sœurs qui assuraient les gardes de nuit, gardes étant un bien grand mot car cela consistait seulement à faire acte de présence. Sauf quand les personnes étaient mourantes, les religieuses se relayaient auprès du mourant.

En septembre 1966, les choses ont commencé à bouger avec l'arrivée d'une nouvelle religieuse : Sœur Anne. Elle a refusé que les résidents mendient le marc de café. Même avec de la chicorée, c'était déjà mieux. Elle a supprimé les 2 réfectoires afin de réunir les payants et les non-payants. Les premiers étaient furax mais les seconds bien contents.

Le travail a commencé à s'organiser. Une employée s'occupait du rez-de-chaussée et deux autres du 1er étage du grand bâtiment côté rue, le long du lavoir. Pour le confort, c'était archaïque. A la place de couches, on mettait des chiffons que la laveuse lavait ! Inutile de dire que l'hygiène n'était pas au top. Les escarres étaient très profondes.

Par contre, l'ambiance était familiale. Les fêtes de la Saint Joseph étaient géniales. Tout le personnel venait la veille pour aider la cuisinière. Le jour-dit, il y avait la messe à la chapelle à laquelle le personnel devait assister. Ensuite, tous les résidents descendaient au réfectoire. L'apéritif était servi. Le Conseil d'Administration était présent et partageait un somptueux repas. Après l'apéro, le vin rouge, le vin blanc, la gnôle et la crème de cassis, tout le monde était prêt à pousser la chansonnette, personnel y compris !

On chantait, on dansait, c'était la fête. On avait bien du mal à remettre la pièce en ordre, les résidents ne voulaient pas quitter la salle. Donc en naviguant parmi les résidents, on arrivait à remettre les choses en place. Bien qu'ils étaient repus, dès 18h (c'était l'heure du repas qu'il ne fallait pas rater) ils étaient à table. Tous les ans, le repas du soir de la Saint Joseph était le même : potage, asperges à la crème et dessert. Quelques-uns réclamaient malgré tout leur goûter.

1972

Arrivée d'une nouvelle religieuse : Sœur St Vincent. Celle-ci est plus moderne à tous points de vue. Elle va apporter beaucoup de changements.

A l'époque, on travaillait 6 jours sur 7. C'était des horaires coupés sauf le vendredi où on travaillait en journée continue. L'après-midi du vendredi, on faisait le ménage à fond de la salle à manger, de la cuisine et du dortoir qui était à la place de la salle de loisirs d'aujourd'hui. A cette époque, il y a eu un défilé de religieuses. La Providence de Liesieux ne les laissait pas très longtemps en poste.

1974

Année des inondations, tout le rez-de-chaussée est envahi. L'eau est à hauteur des matelas. Il faut évacuer tous les résidents. Les hommes sont transférés dans la chapelle, les femmes dans le couloir, côté rue. On venait travailler en barque. Ce n'était pas la joie. Les résidents, bien qu'ils n'aient jamais eu les pieds dans l'eau, ont été paniqués. Nous avons eu beaucoup de décès, 8 dans la semaine, alors qu'il y en avait environ une douzaine par an. Beaucoup de dégâts : le mur de la chapelle a cédé sous la pression de l'eau. C'était angoissant surtout qu'un résident ne voulait pas quitter sa chambre. Les pompiers ont dû l'emmener sur son matelas. Le pire restait à venir quand l'eau s'est retirée. On retirait la gadoue à la raclette.

Par la suite, on a eu des inondations mais rien de comparable, des travaux ayant été faits par la ville.

1978

On commence à parler d'humanisation, donc de travaux et ce ne sera pas un luxe. Les architectes planchent sur un projet d'agrandissement. Heureusement que Sœur St Vincent veille au grain. Malgré tout, des erreurs ont été faites, mais elle a permis d'en éviter et des énormes : ils voulaient mettre de la moquette dans toutes les chambres. Ça se voit que le projet est fait par des gens qui travaillent dans un bureau ! Ils ne savent pas ce que c'est qu'une personne âgée. Bonjour les odeurs ! Ils ont finalement opté pour un revêtement de sol en lino.

La maison s'est agrandie, une aile a été construite. Cela a permis de supprimer les dortoirs de 6 lits du bâtiment, côté rue, pour passer à 4 lits. Des sanitaires ont été mis dans deux chambres. L'étage est passé à 12 lits. Les deux chambres de 2 lits n'ont pas de sanitaire, seulement un lavabo. Des toilettes communes sont installées pour tout l'étage. Une salle de bains avec baignoire pour handicapés sera également installée plus tard ainsi qu'une cuisinette.

Le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment n'aura plus de chambres et sera aménagé de façon différente. L'ancienne lingerie est transformée en débarras et la cave¹ en dortoir de 4 lits. Un ascenseur est installé à la place d'une chambre, puis un dortoir de quatre lits. Ensuite le bureau de Sœur St Vincent servira d'office à tout faire. Une lingerie flambant neuve est installée à la place du dortoir des hommes, à côté de la buanderie avec des nouvelles machines à laver. Le réfectoire est transformé. Il est surtout beaucoup plus clair. Là où se trouve le salon de thé aujourd'hui, qui était autrefois la salle à manger des payants, se trouvait une pièce qui, par la suite, a servi de bureau à la Direction.

Une aile neuve a été construite avec 4 chambres qui ont permis de décongestionner les dortoirs. Pendant les travaux, quelle pagaille : il fallait jongler avec les ouvriers ! Cela nous semblait tout beau : à chaque étage des toilettes communes et dans chaque chambre, un coin

toilette et des WC. Dès que la construction a été finie, il a fallu déménager les résidents qui étaient du côté rue afin de rénover l'étage. Pour le confort, nous étions aux anges : plus de seaux à vider à la rivière ! Il y a eu aussi la construction du côté du passage du grand bâtiment, côté rue, à la nouvelle aile. Trois chambres ont été faites, au total 6 lits. C'est clair mais pas pratique car pour se rendre du côté rue, il faut traverser 2 chambres. Les résidents n'ont aucune intimité. Ce côté-là a été bien rénové sauf le sol qui a l'air de s'affaisser sous nos pieds. Le plus mal conçu, est la partie au-dessus des cuisines : pas de WC individuel, un seul commun pour 6 résidents et des chambres minuscules avec seulement un lavabo.

1985

Sœur St Vincent commence à approcher de l'âge de la retraite. Il n'y a pas de religieuse pour prendre la relève. Une laïque sera nommée bien qu'un pacte ait été passé au XIX^e siècle avec la ville. C'était une promesse, la peste ayant envahi la ville. On promettait à la Vierge qu'il y aurait toujours des religieuses à l'hospice, en échange de la guérison. Cette promesse a été tenue jusqu'en 1985. L'arrivée d'une laïque a bousculé notre routine. Sœur St Vincent est restée dans l'établissement jusqu'en 1990.

La nouvelle Directrice est arrivée début janvier 1985. C'est une femme très active, très élégante, cela nous change des tenues très strictes des religieuses. Elle révolutionne la maison. Son arrivée reste dans les mémoires car ce fut un hiver dur. La neige et les congères font leur apparition et les températures chutent à - 30°. Le fuel gèle dans les canalisations et dans les citernes. Plus de chauffage, ni d'eau chaude dans l'établissement. Il fait 7° dans les chambres. Les résidents restent au lit, emmitouflés sous un monticule de couvertures et de châles. On leur fait une très petite toilette. Le rebord des fenêtres et le pied des portes furent calfeutrés. En fin de journée, le chauffage fut rétabli. Le mauvais temps dura un mois.

La Directrice a son bureau dans l'actuel salon de thé qui était cloisonné, à l'époque. Elle fait les plannings. C'était surtout une bureaucrate : elle a mis de l'ordre dans les dossiers du personnel. Et il y avait là beaucoup à faire. Elle n'avait pas le temps de parler aux résidents, trop occupée à mettre de l'ordre dans la paperasserie. Elle est restée peu de temps : 15 mois.

Après son départ, pendant un an, c'est l'infirmière qui a fait tourner la maison. Un comptable venait 2 fois la semaine pour la gestion courante. En juin 1987, une nouvelle Directrice dont c'était le premier poste, est arrivée. Elle a beaucoup d'idées pour l'animation.

Elle a mis en place une kermesse annuelle. Ce fut une grosse affaire car il fallut tout préparer. Chacune a donné ses idées. Entre tombola, lapinodrome, pochettes surprises, poids du panier, prénom de la poupée, vente de napperons (faits par une des résidentes), crêpes et boissons, etc... La mise en place ne fut pas très aisée.

La première année, cela nous prit beaucoup de temps. Il fallait penser à beaucoup de choses : faire imprimer les tickets de tombola, acheter les carnets à souche, les boissons, les gobelets et les serviettes jetables. Pour les lots de la première tombola, ce ne fut guère drôle car on avait très peu de choses. Un tiers extérieur nous a bien dépannés. Il tenait une fouillerie qu'il était en train de liquider. Il nous a donné un certain nombre de lots, ce qui nous a bien arrangés. Malheureusement beaucoup de lots étaient identiques, ce qui fait que les gens gagnaient plusieurs fois la même chose. Nous avons fait 60 enveloppes, on en a manqué très tôt. A 15 heures, tout était déjà vendu !

Nous avons dû en refaire quelques-unes sur les genoux, mais toujours avec les mêmes lots, à savoir des cartes routières. Les gens en avaient ras le bol de gagner 3 ou 4 cartes routières. Malgré ça, pour une première, ce fut une réussite.

Le bénéfice était au-delà de nos espérances. Les années qui ont suivi, nous avons amélioré notre système, pour arriver à vendre 1200 tickets de tombola. Il fallut courir les fouilleries pour trouver un maximum de lots différents et ensuite déterminer les premiers lots. Le premier était, soit une télé, soit un magnétoscope, un sèche-linge, une chaîne hi-fi ou un vélo. Deux agents devaient faire des crêpes (300). Les deux filles qui étaient aux fourneaux, ne voyaient rien de la fête. La kermesse a existé pendant 10 ans, puis elle a cessé faute de temps. Une autre équipe en a refait une avec succès quelques années plus tard, mais cela ne s'est pas renouvelé. Ça reste parmi les bons souvenirs malgré le travail d'organisation que cela demandait au personnel.

La Directrice tenait beaucoup à ce que des animations soient faites dans la Maison. Elle mit en place diverses activités : commission de menus, atelier mémoire, atelier cuisine, lecture du journal Le Pays d'Auge, manucure, chants, gym, pétanque, coiffure, décor de la niche² de la salle à manger, décoration des pièces suivant les saisons, Noël, Pâques, ...

Avec le temps, les résidents sont décédés. Les suivants sont plus handicapés. Le service à domicile se développant de plus en plus, on les récupère en plus mauvaise santé. Pour faire des activités, cela devient donc de plus en plus dur. Maintenant, nous avons un animateur qui vient tous les mardis faire de la gym et un autre, le mercredi, vient chanter. Il s'accompagne à la guitare.

Avec le bénéfice de la kermesse, nous organisons des sorties au restaurant. Un car était loué et divers voyages ont été organisés. Le premier reste mémorable car nous avons un car conçu pour des personnes à mobilité réduite. Il avait été mis au point par un homme qui avait un frère handicapé. Une plate-forme descendait jusqu'au ras du trottoir. Le chauffeur sanglait le fauteuil roulant avec le résident dedans

et le tout montait directement dans le car. Ensuite pas besoin de manipulation, des points d'ancrage étaient prévus pour arrimer le fauteuil. Dommage que le propriétaire du car ait arrêté. Il facturait son kilométrage pratiquement au même tarif qu'un car normal alors qu'il ne pouvait transporter qu'une vingtaine de personnes. Ce bus nous a permis de sortir des résidents qui ne sortaient jamais, ce qui était l'objectif des sorties, les valides n'ayant pas besoin de nous pour se distraire. Une expérience fut tentée : emmener dix ou douze résidents en vacances du lundi matin au samedi après-midi. Ce fut une réussite complète, les résidents ayant un comportement totalement différent de la Maison de retraite. Deux groupes de 3 agents s'étaient relayés.

L'heure de la retraite arriva en 2002 pour cette Directrice. Un Directeur intérimaire fut nommé. Sa tâche était lourde car cela lui faisait 3 maisons de retraite à gérer : Troarn, Argences et Saint-Pierre. Il resta 4 mois. Ne venant que quelques après-midis par semaine, le travail était considérable. Les secrétaires durent assurer un travail colossal, pour gérer un certain nombre de choses qu'elles n'avaient jamais faites avant. Elles apprirent sur le tas jusqu'à ce qu'un autre directeur intérimaire vienne prendre la relève en provenance de l'Orne, Directeur de l'hôpital de Vimoutiers. Les locaux lui semblent bien vétustes.

Des idées de travaux fourmillent dans sa tête. Il reste à les faire accepter par le Conseil d'Administration et la DDASS. Deux pistes sont envisagées : un agrandissement vers les parkings ou une sorte de verrière sur la pelouse devant la chapelle qui relierait la partie ancienne et la partie neuve. Nous avons beaucoup de mal à visualiser. Une autre idée lui tient à cœur : rattacher la Maison de retraite à l'hôpital de Vimoutiers et mettre ici un attaché à temps complet. Pour les soignantes, le travail était organisé, chacune faisant le maximum pour que l'établissement tourne correctement. Au 31 décembre 2003, un(e) attaché(e) de direction est attendu pour le début de l'année prochaine, au

grand soulagement du secrétariat. Le souhait de la plupart du personnel était que l'animation soit remise à l'ordre du jour, les résidents se plaignant de trouver les après-midi trop longues.

2004

C'est officiel : nous avons une sous-directrice qui a pris ses fonctions le 2 janvier. Elle trouve que la Maison de retraite manque d'animations. Son premier objectif : remettre sur pied les animations qui avaient été programmées dans le passé.

NDLR : En 2004, l'auteure est partie à la retraite chez elle, après 38 ans de service.

1- cave : pièce qui n'était pas en sous-sol

2- niche : renforcement d'une petite fenêtre aveugle dans le mur



René Levard et sa sœur Hélène à Lisieux pendant la Seconde guerre mondiale.
A gauche, des caisses de munitions allemandes.

MON ÉTÉ 44

Né en 1938, mauvaise année des néfastes accords de Munich, je n'avais que 6 ans à l'été 44 dont je vous rapporte mes souvenirs, peu nombreux mais précis et jusque-là ineffaçables.

Nous habitions une maison « de ville » à Lisieux, boulevard Duchesne-Fournet. Notre famille était composée de mon père, de ma mère qui tenait un café, de ma grand-mère paternelle et de ma sœur Hélène âgée de 5 ans.

Les Allemands avaient installé la Kommandantur de Lisieux dans une belle maison avec un énorme et splendide châtaigner, juste devant chez nous, de l'autre côté du boulevard. Ils stockaient des piles de caisses métalliques de munitions sur notre large trottoir. Une photo en témoigne où, Hélène et moi, en blouse de l'époque et le bras de l'un sur le cou de l'autre, sourions pour la postérité devant cette pile plus haute que nous et nous n'avions pas conscience de son pouvoir mortel. La troupe des soldats occupait les bâtiments du collège Guizot pour jeunes filles, situé à une cinquantaine de mètres de notre maison. Je me souviens très bien de leurs chariots attelés à quatre roues qui nous distrayaient fréquemment. Les soldats marchant au pas cadencé sur le boulevard sont moins vivaces dans ma mémoire. J'ai des souvenirs visuels assez précis de quelques lieux proches de chez nous : la rue Henri Chéron, la rue au Char (celle du théâtre) et la place Victor Hugo où une tante de ma mère tenait le « restaurant du XV^e siècle ».

5 juin 1944 : le premier bombardement

L'importance de cet été commença pour nous le 5 juin. Vers 9 heures du soir, il y eut un premier bombardement. Mon père nous rassembla dans la « chambre des parents » et installa un matelas debout contre les fenêtres pour que les éclats de verre et autres projectiles ne nous atteignent pas, sans doute par réflexe de l'artilleur qu'il était. Le bombardement s'intensifiant, mon père décida de nous éloigner de ce danger mortel en quittant la ville puis plus tard en nous dirigeant vers le sud. C'était le même mouvement qu'en 1940 où nous sommes partis au Renouard quelques semaines chez la « cousine Yvonne », grand-mère de mon cousin Michel Chanu. Danger mortel en effet puisque, dans cette nuit, 800 Lexoviens furent tués ou moururent d'épuisement sous les décombres. Ma mère nous a souvent raconté que, revenue en ville peu de jours après cette nuit d'épouvante, elle entendit les déchirants appels au secours d'une jeune fille qu'elle connaissait mais qui mourut faute de pouvoir être dégagée des décombres. Lisieux fut détruite aux deux-tiers. Vers trois heures du matin commença notre exode qui dura jusqu'au 13 septembre.

La fuite chez Juliot

Peu chargés, nous sommes partis à pied dans une ferme des hauts de Lisieux, celle de la famille Juliot qui accueillit bien gentiment des dizaines de réfugiés comme nous. Une image cauchemardesque me restera en mémoire toute ma vie : voir le ciel entièrement rougi par les incendies des maisons en bois qui brûlèrent pendant trois jours. Lisieux, capitale du bois sculpté en France, semblait en grande partie. Sur notre trajet je revois notre médecin, le docteur Dubois, et sa bonne l'air abattu, assis sur leur valise. Nous avons pris le chemin de Cavaudon pour aller chez les Juliot mais je ne sais pas où notre docteur se dirigea. Nous sommes restés un gros mois dans cette ferme. En juin, les bestiaux étaient dehors et le logement des réfugiés était réparti en deux groupes : les adultes sans enfant couchaient dans les bâtiments

et les familles avec enfants dormaient dans la maison des Juliot. Hélène et moi dormions au sol du rez-de-chaussée sur le manteau de cuir de notre père et je sens encore les boutons de cuir me rentrer dans la chair. Autre souvenir : un jour, après la pluie, plusieurs enfants et moi avions pensé utile de « repeindre » en vert l'arrière de la maison des Juliot en la badigeonnant avec des bâtons trempés dans des flaques d'eau jaunâtre. Notre rénovation ne fut pas appréciée ... Un autre jour, il y eut un combat de deux avions au-dessus de la ferme et leur mitraillage réciproque tua plusieurs vaches. Mes parents descendirent plusieurs fois dans Lisieux pour aller chercher des objets dans notre maison qui ne fut pas détruite. Ma grand-mère lavait notre linge dans un ruisseau qui coulait en contrebas de la ferme et je la revois portant lourdement des bassines de linge. Une dernière image : un jour on nous distribua de la confiture dans de grandes boîtes métalliques mais je ne sais pas dire d'où elles provenaient.

Puis à La Folletière.

Vers le 10 juillet, mon père décida de nous éloigner de Lisieux pour aller à La Folletière-Abenon, entre Orbec et Le Sap, chez la famille Pierre, fermiers de notre grand-mère Levard. Nous y sommes restés jusqu'au 13 septembre.

Mon père avait demandé à son ami Marcère, fermier de La Chapelle-Gautier, de venir avec une vachère pour transporter un matelas et des objets divers de Lisieux à La Folletière. Le trajet fait 25 km et notre père le fit en vélo. Ma mère, ma grand-mère, ma sœur et moi devions le faire à pied : ma mère poussait son vélo sur la selle duquel ma sœur et moi étions alternativement montés, l'autre étant à pied. Ma grand-mère suivait avec un sac au bout des bras. Nous avions la consigne de nous précipiter dans le fossé du côté opposé d'où venait un bruit d'avion. Je me souviens de ne n'avoir fait qu'une fois la manœuvre vers Glos. Par bonheur, une voiture de pompiers nous prit en voiture de la Chapelle-Yvon jusqu'à Orbec et nous fîmes les cinq derniers

kilomètres, à pied encore, jusqu'à la Folletière. Nous sommes arrivés épuisés et je me vois m'être affalé sur une chaise et la tête sur la table dont l'odeur de la toile cirée me choquait le nez.

La famille Pierre fut exemplaire de nous accueillir très gentiment dans sa petite maison où ils vivaient avec le vieux père, complètement sourd, de madame Pierre et deux petites filles adoptives d'environ 4 et 7 ans. Monsieur Pierre avait le verbe haut et tempêtait contre « les boches » surtout quand il avait bu de son cidre plus que de besoin. Pour que « les boches » en retraite ne lui prennent pas son cheval, il lui retirait son licol et le changeait d'herbage fréquemment !

Du séjour de deux mois dans cette ferme me restent plusieurs souvenirs :

Faire les foins bien sûr, qui m'ont valu de déchirer mon fond de culotte courte sur l'écrou du siège de la faucheuse ... ;

Deux soldats allemands en déroute venus demander un vélo pour fuir les combats de la bataille qui faisait rage une trentaine de kilomètres au sud-ouest vers Chambois. Ma mère leur répondit que nous n'en avions pas et moi j'affirmai le contraire ... ;

Plus tard, deux soldats canadiens demandèrent à mon père de les orienter sur une carte routière ; puis, la libération de la région d'Orbec quand les communistes du coin le firent savoir en carriole lancée à toute volée sur les chemins avec un grand drapeau français ;

Enfin, deux hommes, sans doute accusés de collaboration, auxquels des résistants ont demandé de creuser leur tombe non loin de la maison pour les y enterrer.

Le retour à Lisieux.

Nous sommes revenus à Lisieux le 13 septembre dans notre maison non détruite mais dont beaucoup de vitres et glaces avaient été brisées. Les caisses de munitions allemandes avaient disparu (!) et ailleurs, en ville, c'était la désolation complète avec des décombres et

monceaux de gravats dans lesquels des sentes furent rapidement frayées.

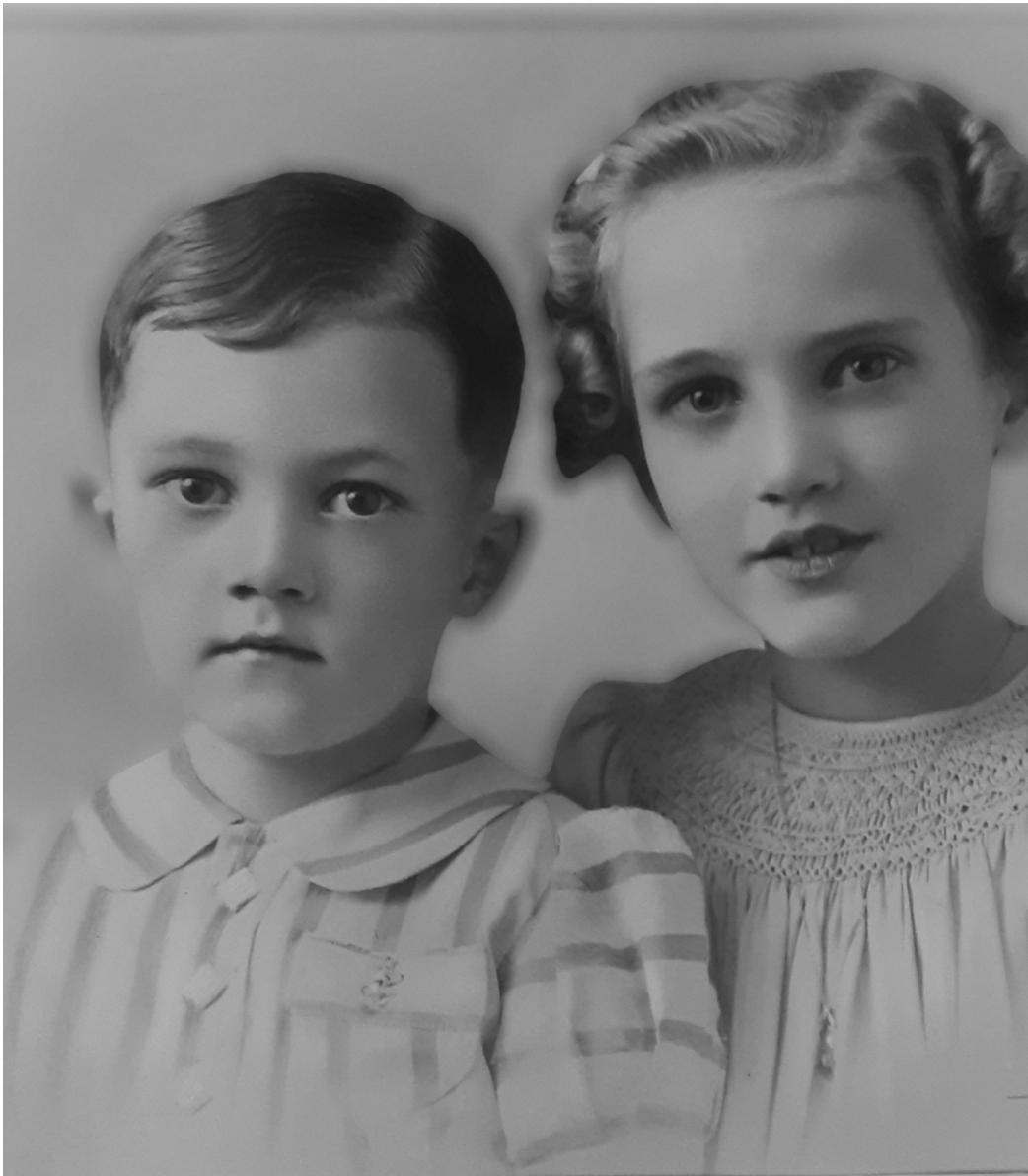
Bien des Lexoviens avaient perdu famille et biens. Notre tante Stella a perdu son « restaurant du XV^e siècle » et elle vécut plusieurs années dans une chambre en face de chez nous. Une autre tante de ma mère, Louise, fut tuée avec son mari, chez elle, dans les combats de la libération de Lisieux. Ma grand-mère maternelle qui avait tout perdu à Vimoutiers, biens et souvenirs de famille, resta avec nous plusieurs mois. Elle avait fui, en chemise de nuit avec sa bonne. Cette ville compta 220 morts et fut détruite à 80 % lors du bombardement du 13 juin. Mon père perdit sa Citroën C4 et son outillage dans son garage rue Aristide Briand. Le déblaiement fut progressif et la reconstruction dura plusieurs années.

Et finalement...

Je ne garde aucun mauvais souvenir de cet été 44 mais c'est une vue à la hauteur d'un enfant insouciant de 6 ans. Ma sœur Hélène chantait et chantait de haut de ses 5 ans et c'est à La Folletière qu'elle apprit à tricoter avec une laine jaunâtre typique du moment. Il faisait beau. Hélène et moi portions des galoches en bois mais nous n'avons pas souffert du manque de nourriture grâce aux gens admirables qui nous ont accueillis et nos parents ont dû faire tout ce qu'il faut à cet égard. Les soldats américains nous ont donné des boîtes de conserves, du chocolat et autre produits pour nous inconnus.

Je suis retourné à l'école dès l'automne au collège Marcel Gambier en classe de 11ème ! Le papier de nos cahiers était de mauvaise qualité et on apprenait à compter avec des buchettes en bois mais commençait une autre histoire, une nouvelle vie, celle de l'après-guerre.

René Levard
Août 2024



Gérard Blaise et sa sœur en 1943.

MES SOUVENIRS DE LA GUERRE 1939 – 1944

par Gérard BLAISE (suite)

Pour des raisons purement techniques et indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu reproduire dans notre Bulletin précédent n° 153 l'intégralité du témoignage de Gérard Blaise « Mes souvenirs de la guerre 1939 - 1944 ». Nous vous présentons nos excuses ainsi qu'à Gérard Blaise pour ce manque. Nous reproduisons donc dans ce numéro, le chaînon manquant qui concerne les événements autour du 6 juin proprement dit, c'est-à-dire entre le chapitre "le déroulement des événements" de la page 19 à la page 21 et le chapitre « Le débarquement ... et la libération » page 21 du Bulletin N° 153.

Bulletin N° 143, page 20 :

... Plus tard, j'ai demandé à mon père avec quels avions venaient les Anglais. Il m'a répondu qu'il ne les avait jamais vus. Tout se passait si vite et la nuit et je n'en sais toujours pas plus aujourd'hui. Le groupe F.F.I. ne fut jamais inquiété.

Avant le 6 juin

Pendant les mois précédents le 6 juin, l'agitation était croissante. La Wehrmacht supervisait les inspections des voies ferrées et des gares SNCF dont la gare de triage de Mézidon, les routes et les ponts, sur la rivière de la Dives en particulier, qui étaient menées par le Maréchal Rommel et ses officiers. Un Q.G. de campagne à Saint-Pierre-sur-Dives lui permettait de rayonner depuis la côte normande et jusqu'au sud du Pays d'Auge. Par malheur pour lui, un chasseur de

la Royal Air Force mitrailla sa voiture près de Sainte-Foy-de-Montgomery. Rommel a été gravement blessé ce jour-là et son absence en Normandie fut définitive. Rommel fut remplacé et le travail de la Wehrmacht continua.

Les contraintes s'amplifiaient. Les infrastructures de la SNCF étaient protégées par des français «réquisitionnés», accompagnés de sentinelles allemandes pour surveiller également les voies ferrées la nuit. Dans les terrains vers Dives-Cabourg, les espaces marécageux furent plantés de poteaux en bois par les « réquisitionnés ». Ces constructions prirent le nom « d'asperges de Rommel ». Mon père fit partie du contingent et, évidemment, la productivité était très faible ! Au moment du débarquement ces terrains furent inondés.

Le 6 juin 1944

Le débarquement commença très tôt le mardi du 6 juin. Mon père avait entendu le message « Les sanglots longs des violons etc.... » sur son poste à galène. C'était le signal tant attendu ! Nous étions tous levés de bonne heure et les bruits des avions de la RAF avec 3 bandes blanches peintes sur leurs ailes occupaient le ciel et remplissaient leur mission. Les allemands étaient en alerte. La caserne de l'école communale était en ébullition. Les gradés allemands criaient des ordres. Les soldats, avec leurs casques et armement, grimpaient dans les camions qui prenaient aussitôt la direction nord vers la Manche. A Saint-Pierre, située à 40 km à vol d'oiseau de la mer, le bruit lointain des premiers combats était faible.

Ce jour-là, il n'y eut pas d'école et je suis resté toute la journée à écouter et regarder les allées et venues et les avions anglais dans le ciel. A midi, avec des copains devant la cour de l'école, nous avons vu un camion allemand revenir. Il s'arrêta à l'intérieur de la cour près du perron. Une douzaine de soldats britanniques en descendirent. Les premiers prisonniers étaient devant nous.

Un gradé allemand muni d'une caméra fit mettre les soldats en file indienne, les uns derrière les autres pour former un cercle. Il se plaça au centre. Les Britanniques tournaient et un soldat allemand modifiait la tenue des prisonniers : casque, veste, etc... Après trois ou quatre tours, le nombre de soldats avait d'abord triplé puis quadruplé !!!

Le reste de la semaine se passa sans école, la salle servant de classe étant prise par les allemands. L'école recommença la semaine suivante dans une autre maison mais, évidemment, l'assiduité des élèves venant des petites communes environnantes était perturbée.

Du 7 juin à la Libération

Depuis Saint-Marcouf dans le Cotentin jusqu'à Merville-Franceville les troupes alliées débarquaient. La 1ère Armée américaine et la 2ème Armée britannique faisaient face au groupe d'armées (7^e et 15^e armées) allemandes.

L'engagement débutait. La population de Saint-Pierre subissait des conséquences imprévisibles. Un pourcentage important de soldats allemands partaient vers la plaine de Caen, avec camions, voitures, chars, canons tractés, etc..

Un minimum de militaires resta à Saint-Pierre. Leur méfiance envers la population était réelle. Les rondes de surveillance étaient fréquentes avec un couvre-feu tous les soirs. Un laisser-passer était obligatoire la nuit.

La maîtrise du ciel était anglaise avec des avions de chasse « Spitfire » et « Mustang ». Les chasseurs allemands « Focke-wolf » et « Messerschmitt », très rares dans le ciel, opposaient une défense réduite.

Nous avons assisté un après-midi de juin à un combat aérien à St Pierre au-dessus de l'usine Leroy (fabrication de boîtes de fromages) entre deux chasseurs allemands et deux chasseurs Mustang.

Un spectacle incroyable de voltige et d'esquive se déroulait. Après une minute de combat un pilote allemand prit la fuite. Les deux anglais vinrent à bout du Messerschmitt qui fut touché en pleine ascension puis s'arrêta et piqua sur le toit de l'usine en explosant.

Vers le 15 juin les bombardements par l'aviation anglaise s'amplifièrent. Il n'y eut pas de largage par des gros bombardiers. La faiblesse de la Luftwaffe était énorme mais la DCA allemande causa toutefois beaucoup de dégâts aux alliés avec leurs canons de « 88 ». A plusieurs reprises des vagues de bombardiers, après avoir largué leurs soutes à munitions vers l'est, passèrent au-dessus de nous pour rentrer en Angleterre. La DCA allemande équipée de canons de 88 mm fit, un matin de juillet, un carnage dans les groupes volant en triangles par douzaines d'avions. En cette fin de matinée, six bombardiers furent touchés, deux explosèrent et les autres tombèrent en morceaux d'ailes et de fuselages depuis St Pierre jusqu'à Mézidon.

Quelques aviateurs purent sauter en parachute, peut-être six ou sept. Les avions se sont alors regroupés pour compléter les espaces manquant dans les vagues touchées. L'endroit de ce carnage fut repéré par les pilotes anglais qui ne manquèrent pas de revenir vers 16 heures avec des chasseurs bombardiers P38 et détruisirent deux DCA dont une auprès de Berville -Lieury.

Suite à lire à la page 21 du bulletin N° 153 : « Le Débarquement ... et la Libération »

CHANSONS DU FORUM 2024

Quatre chansons ont illustré le thème principal des conférences du Forum du Foyer le 11 août 2024 consacrées au 80^e anniversaire de la Libération. Nous en publions les textes et commentaires.

JUSQU'À LA CEINTURE

Pete Seeger – Graeme Allwright (1967)

Il s'agit d'une chanson popularisée en France par Graeme Allwright en 1967. Il adapte alors plusieurs « folk-songs » de musiciens américains. On connaît ainsi « Petites boîtes » ou « Qu'as-tu appris à l'école mon fils ? ». L'auteur-compositeur de celle-ci est Pete Seeger, immense artiste outre-atlantique, reconnu comme un des pères de cette musique Folk américaine qui engendrera Joan Baez et Bob Dylan. Cette chanson est ce qu'il est convenu d'appeler « protest song ». Dans les années 60, la guerre n'a pas bonne presse là-bas avec les conflits en Asie où est engagée l'armée américaine. Une grande partie de l'Amérique proteste contre les autorités et n'accepte pas de voir à nouveau sa jeunesse se faire massacrer, 20 ans après le Débarquement de 1944 où sont morts tant de soldats sur les plages normandes. De nombreux artistes s'engagent et prônent un antimilitarisme assez radical qui se traduira par le mouvement « Flower Power » à la fin des années 60.

La chanson est inspirée par l'histoire vraie d'une troupe de soldats à l'entraînement qui échappe à la noyade du fait d'un supérieur un peu trop zélé. La chanson sera interdite à sa sortie aux Etats-Unis.

En mil-neuf-cent-quarante-deux, alors que j'étais à l'armée
On était en manœuvre dans la Louisiane, une nuit au mois de mai
Le capitaine nous montre un fleuve et c'est comme ça que tout a commencé
On avait d'la flotte jusqu'aux g'noux et le vieux con a dit d'avancer

Le sergent dit : " Mon capitaine, Etes-vous sûr qu'c'est le chemin ? "
" Sergent, j'ai traversé souvent et je connais bien le terrain
Allons, soldats, un peu de courage ! On n'est pas là pour s'amuser "
Y'en avait jusqu'à la ceinture et le vieux con a dit d'avancer

Le sergent dit: " On est trop chargés, on ne pourra pas nager "
"Sergent ne sois pas si nerveux, il faut un peu de volonté
Suivez-moi ! Je marcherai devant, je n'aime pas les dégonflés "
On avait d'la flotte jusqu'au cou Et le vieux con a dit d'avancer

Dans la nuit, soudain, un cri jaillit suivi d'un sinistre glou-glou
Et la casquette du capitaine flottait à côté de nous
Le sergent cria : " Retournez-vous ! C'est moi qui commande à présent
On s'en est sortis juste à temps. Le capitaine est mort là-dedans

Le lendemain, on a trouvé son corps enfoncé dans les sables mouvants
Il s'était trompé de cinq cents mètres sur le chemin qui mène au camp
Un affluent se jetait dans le fleuve où il croyait la terre tout près
On a eu d'la chance de s'en tirer quand le vieux con a dit d'avancer

La morale de cette triste histoire, je vous la laisse deviner
Mais vous avez peut-être mieux à faire, vous n'vous sentez pas concernés
Mais chaque fois que j'ouvre mon journal, je pense à cette traversée
On avait d'la flotte jusqu'aux genoux et le vieux con a dit d'avancer
Y'en avait d'la flotte jusqu'à la ceinture et le vieux con a dit d'avancer
Y'en avait d'la flotte jusqu'au cou et le vieux con a dit d'avancer...

NUIT ET BROUILLARD

Jean Ferrat (1963)

Jean Ferrat écrit cette chanson en 1963. Il est alors un grand de la chanson française. Elle évoque bien entendu la shoah, un des éléments déterminant qui a amené les Américains à s'engager dans le conflit contre l'Allemagne nazie.

« Nacht und Nebel » est le nom de code de directives établies en application d'un décret du 7 décembre 1941 ordonnant la déportation de tous les ennemis ou opposants du Troisième Reich. Le père de Jean Ferrat, juif émigré de Russie en France en 1905, est mort à Auschwitz en 1942. Le texte est scandé par la musique qui confère à la chanson sa tonalité dramatique.

Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers,
Nus et maigres, tremblants, dans ces wagons plombés,
Qui déchiraient la nuit de leurs ongles battants,
Ils étaient des milliers, ils étaient vingt et cent.
Ils se croyaient des hommes, n'étaient plus que des nombres.
Depuis longtemps leurs dés avaient été jetés.
Dès que la main retombe il ne reste qu'une ombre,
Ils ne devaient jamais plus revoir un été

La fuite monotone et sans hâte du temps,
Survivre encore un jour, une heure, obstinément,
Combien de tours de roues, d'arrêts et de départs
Qui n'en finissent pas de distiller l'espoir.
Ils s'appelaient Jean-Pierre, Natacha ou Samuel,
Certains priaient Jésus, Jéhovah ou Vichnou,
D'autres ne priaient pas, mais qu'importe le ciel,
Ils voulaient simplement ne plus vivre à genoux.

Ils n'arrivaient pas tous à la fin du voyage,
Ceux qui sont revenus peuvent-ils être heureux?
Ils essaient d'oublier, étonnés qu'à leur âge
Les veines de leurs bras soient devenues si bleues.
Les Allemands guettaient du haut des miradors,
La lune se taisait comme vous vous taisiez,
En regardant au loin, en regardant dehors,
Votre chair était tendre à leurs chiens policiers.

On me dit à présent que ces mots n'ont plus cours,
Qu'il vaut mieux ne chanter que des chansons d'amour,
Que le sang sèche vite en entrant dans l'histoire,
Et qu'il ne sert à rien de prendre une guitare.
Mais qui donc est de taille à pouvoir m'arrêter ?
L'ombre s'est faite humaine, aujourd'hui c'est l'été,
Je twisterai les mots s'il fallait les twister,
Pour qu'un jour les enfants sachent qui vous étiez.

Vous étiez vingt et cent, vous étiez des milliers,
Nus et maigres, tremblants, dans ces wagons plombés,
Qui déchiriez la nuit de vos ongles battants,
Vous étiez des milliers, vous étiez vingt et cent.

IMAGINE

John Lennon (1971)

Il s'agit d'une petite entorse à la chanson française mise en valeur lors des précédents Forum du Billot ! Cette chanson célébrissime de John Lennon, à laquelle son épouse Yoko Ono a contribué, est exceptionnelle par sa simplicité et sa musique immédiatement reconnaissable. « Imagine » est le titre du premier album que John Lennon réalise après la séparation des Beatles en 1971. La chanson elle-même est un hymne à l'utopie : pas de paradis ou d'enfer, pas de frontières, pas de religion, pas de propriété, juste vivre en paix le moment présent de façon fraternelle. Lennon nous invite à le rejoindre dans cette belle utopie ! Nous en publions ici une traduction.

Imagine there's no heaven,
It's easy if you try,
No hell below us,
Above us only sky,

Imagine qu'il n'y ait pas de paradis,
C'est facile si tu essaies,
Dessous nous, pas d'enfer
Au-dessus, uniquement le ciel,

Imagine all the people,
Living for today ...

Imagine que tous les gens
Vivent pour aujourd'hui ...

Imagine there's no countries,
It isn't hard to do,
Nothing to kill or die for,
No religion too,

Imagine qu'il n'y ait pas de pays,
Ce n'est pas difficile à faire,
Rien à tuer ou pour lequel mourir,
Pas de religion non plus,

Imagine all the people,
Living life in peace...

Imagine que tous les gens
Vivent leur vie en paix...

You may say I'm a dreamer,
But I'm not the only one,
I hope some day you'll join us,
And the world will live as one.

Imagine no possessions,
I wonder if you can,
No need for greed or hunger,
A brotherhood of man,

Imagine all the people,
Sharing all the world...

You may say I'm a dreamer,
But I'm not the only one,
I hope some day you'll join us,
And the world will live as one.

Tu peux dire que je suis un rêveur,
Mais je ne suis pas le seul,
J'espère qu'un jour tu nous rejoindras,
Et que le monde vivra uni.

Imagine aucune possession,
Je me demande si tu peux,
Aucun besoin d'avidité ou de faim,
Une fraternité de l'homme,

Imagine que tous les gens,
Se partagent le monde entier ...

Tu peux dire que je suis un rêveur,
Mais je ne suis pas le seul,
J'espère qu'un jour tu nous rejoindras,
Et que le monde vivra uni.

MA LIBERTE

Georges Moustaki (1967)

A part son titre, le texte de Georges Moustaki, n'a pas de lien direct avec ce qu'on a appelé « la libération » après le débarquement de 1944. Pourtant, quand on évoque le mot « Liberté », on pense immanquablement à cette chanson dans l'air du temps lorsqu'elle paraît en 1967, interprétée alors par Serge Reggiani pour lequel elle a été écrite. Elle entre en résonance avec les mouvements étudiants de mai 1968. Moustaki ne l'a jamais enregistrée en studio et ne l'interpréta qu'en public. C'est en 1969 que Moustaki sort de l'ombre de son rôle d'auteur – compositeur et se met à chanter lui-même ses chansons.

Ma liberté, longtemps je t'ai gardée comme une perle rare
Ma liberté, c'est toi qui m'as aidé à larguer les amarres
Pour aller n'importe où pour aller jusqu'au bout des chemins de fortune
Pour cueillir en rêvant une rose des vents sur un rayon de lune

Ma liberté, devant tes volontés mon âme était soumise
Ma liberté, je t'avais tout donné ma dernière chemise
Et combien j'ai souffert pour pouvoir satisfaire toutes tes exigences
J'ai changé de pays j'ai perdu mes amis pour gagner ta confiance

Ma liberté, tu as su désarmer toutes mes habitudes
Ma liberté, toi qui m'as fait aimer même la solitude
Toi qui m'as fait sourire quand je voyais finir une belle aventure
Toi qui m'as protégé quand j'allais me cacher pour soigner mes blessures

Ma liberté, pourtant je t'ai quittée une nuit de décembre
J'ai déserté les chemins écartés que nous suivions ensemble
Lorsque sans me méfier les pieds et poings liés je me suis laissé faire
Et je t'ai trahie pour une prison d'amour et sa belle geôlière
Et je t'ai trahie pour une prison d'amour et sa belle geôlière



Michel chante lors du Forum 2024.

RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET !

Comment suivre régulièrement les actualités du Foyer Rural du Billot quand on est géographiquement éloigné ?

Rien de plus simple grâce à Internet où le Foyer Rural du Billot est doublement présent en ligne.

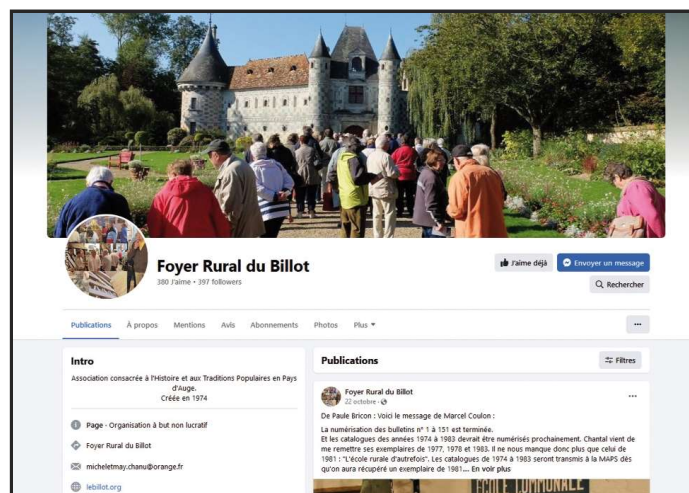
1. Actualités, vidéos, sommaires des différents numéros du Bulletin du Foyer, abonnement, évènements à ne pas manquer...

Le site Internet du Foyer est à votre disposition à l'adresse :

www.lebillot.org



2. Pour les plus aguerris, adeptes de la souris numérique, n'hésitez pas à suivre aussi les actualités du Foyer Rural du Billot sur notre Page Facebook !



ISSN 0298-6728
Numéro 154 / décembre 2024
Imprimé par Arts'Print Numeric - Condé en Normandie
Dépôt légal : décembre 2024